Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Jeudi 28 rajab 1440
4 avril 2019

N° 41

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée **1642**
Autres sociétés **1642**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1642**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1647**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1653**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1656**
Avis aux créanciers **1660**
Convocations
Sociétés anonymes **1663**
Sociétés à responsabilité limitée **1671**
Divers
Avis au public **1671**
Rectificatifs **1672**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

Constitution d'une S.U.A.R.L

M.F : 1597682J

Suivant statuts en date du 12/11/2018 enregistrés à Hammam-Lif le 3/12/2018, Quittance n°M057352 enregistrement n°18502259 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 6/12/2018 sous le n°D0211022018. Il a été constitué une SUARL :

Nom de la société : Sté commerce Guedria Alo Bureautique

Siège social : Rue Monji Slim n°173 Hammam-Lif 2050.

Capital social : 1.000 Dinars.

Objet : commerce en gros produit divers

Durée : 99 ans

Gérant : Mr Ahmed Youssef Guedria.

2019R00989SRUB1

Autres sociétés

Création d'un Groupement de Développement Agricole

Groupement de Développement Agricole d'El Wifak de la délégation de Bouargoub

Dénomination : Groupement de Développement Agricole.

Catégorie : Groupement de Développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

Activité : d'une manière générale, l'accomplissement de toute mission visant le renforcement de l'intérêt collectif et ses adhérents.

Siège social : Macherouha - Bouargoub.

Date et Numéro de déposition : 02/7/2018 N°674.

Nom et prénom du président : Jabari Sonia.

2019N00332SODB1

Création d'un GDA

Dénomination : GDA ERABII

Objet : encadrement et organisation : La femme rurale

Zone d'intervention : gouvernorat de Kasserine Elbrek

Siège social : Elyoun

Décision de création : récépissé de déclaration du GDA délivrée par Mr le délégué de l'AYOUN sous n°646 en date de 9/11/2018.

2019K00039SODB1

Création d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement agricole - Amal El Fordha

Champs d'intervention : El Fordha

Objectifs :

- La protection des ressources naturelles du périmètre de son intervention et la rationalisation de leur utilisation.

- L'équipement de ces périmètres intervention en équipements ruraux nécessaires

- La sauvegarde le traitement et la garde de plantations et des cultures

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires

- L'augmentation de la productivité des exploitations agricoles

- Le développement des systèmes et de techniques d'élevage

- L'encadrement de ses adhérents en orientant vers les meilleures techniques agricoles

- L'établissement de relation de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les autres organismes agricole locaux et étrangers.

Siège social : El Fordha

Adresse : E.P El Fordha - Elmzara Sbeïtla.

Décision de création : procès verbal de l'assemblée extraordinaire le 5/12/2018 conformément à la loi n°43 du 10 Mai 1999.

2019K00041SODB1

Procès-verbal constitutif

Suivant un acte sous-seing privé, enregistré à la Recette des Finances à Nefza le 25-3-2019 sous le n°19700118, Quittance n°007507, il a été décidé la constitution d'un complexe de développement Agricole :

Dénomination : Complexe de Développement Agricole "Elmsid - Tabouba"

Siège : Ejmil- Nefza

Objectifs : Distillation des produits forestiers, Collection des mélanges de pins, Activités agricoles biologiques et l'Apiculture.

Membres :

Président : Zouheir Khmiri CIN : 02336453

Secrétaire générale : Sonia Khmiri CIN : 08508794

Trésorier : Saber Jmili CIN : 08526706

Membre : Slim Houiji CIN : 09480974

Membre : Habib Messai CIN : 02251193

Membre : Hassène Jmili CIN : 09457098.

2019N00339SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

La GOULETTE SHIPPING

S.A au capital social 10.000.000 DT

Siège social : Le Village Touristique, Port de la Goulette 2060 Tunis

RC : B2428432005

MF : 922248 CAM 000

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 février 2019 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 20 février 2019 sous le n°19701022. Quittance n°21175 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des

Entreprises LE REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES le 11 mars 2019 sous le n°201912137, il a été décidé ce qui suit :

- Renouveler la nomination de Monsieur Mohamed Omrane en tant qu'Administrateur Délégué avec les pouvoirs du président directeur Général de la société pour une durée de trois mois à partir du 4 février 2019.

2019R00963SANB2

Avis

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA «QNB»

S.A au capital de 260.000.000 D

Siège social : Rue Cité des Sciences B.P 320 - 1080 Tunis Cedex

Matricule fiscal : 000/M/P/14247/W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 10 Janvier 2019 et enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis, en date du 14 Mars 2019 sous le n°19701515 Quittance n°M031532, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises à Tunis le 22 mars 2019 sous le n°201914301, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Mme Lobna Feki administrateur indépendant et ce, pour une période de trois (03) années qui viendra à expiration à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

2019R00976SANB2

Avis

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA «QNB»

S.A au capital de 260.000.000 D

Siège social : Rue Cité des Sciences B.P 320 - 1080 Tunis Cedex

Matricule fiscal : 000/M/P/14247/W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 10 Janvier 2019 et enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis, en date du 14 mars 2019 sous le n°19701516 Quittance n°M031539, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises à Tunis le 22 mars 2019 sous le n°201914301, il a été décidé ce qui suit :

1. Modification du paragraphe premier de l'article 31 des statuts de la Banque.

2019R00977SANB2

Notice d'augmentation du capital

TTE INTERNATIONAL S.A

Société anonyme

Au capital de 3.400.000 dt

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Z.I - La Charguia II - Ariana - Tunis

MF : 0745311 C/A/M/000

CNSS : 0023446718

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 Février 2019 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil en date du 27/3/2019 sous le n°19700429 quittance n°M013613 dont un projet a été déposé au centre nationale du registre des entreprises le 19/3/2019 sous le n°AC 03392019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par compensation de la créance certaine liquide et exigible d'un montant de 4.000.000 dt par l'émission de 80.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 3.400.000 DT à 7.400.000 DT divisé en 148.000 actions d'une valeur nominale de 50 dinars tunisiens;

Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au journal officiel de la République Tunisienne.

2019R00982SANB2

Augmentation de capital

POLYCLINIQUE HAMMAMET

Identifiant Unique : 385231Z/A/M/000

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la société POLYCLINIQUE HAMMAMET pour l'augmentation de son capital d'un montant d'un million cinq cent soixante huit mille dinars (1.568.000 DT) en numéraire, par l'émission au pair de 1.568.000 nouvelles actions nominatives d'un dinar chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : Société POLYCLINIQUE HAMMAMET

- Forme juridique : Société anonyme.

- Capital avant augmentation : 392.000 DT.

- Siège social : Avenue des nations unies, 8050, Hammamet

- Durée : 99 ans.

- Objet social : POLYCLINIQUE.

- Dépôt provisoire du PV de l'assemblée générale extraordinaire de 13/03/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 18/03/2019, ayant décidé l'augmentation du capital social de la société en numéraire d'un million cinq cent soixante huit mille Dinars (1.568.000 DT) en numéraire, par l'émission au pair de 1.568.000 nouvelles actions nominatives d'un Dinar chacune à libérer de moitié à la souscription.

Ce PV est déposé au registre national des sociétés de Grombalia le 28/3/2019 sous le n°AC07492019.

- Nombre d'action à souscrire en numéraire : 1.568.000 actions.

- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar.

- Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des Statuts au profit de toute personne.

- Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

- Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

- Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT, sous le n°08018 01009 32002 00585, Agence Manaret El Hammamet sis à l'Avenue Mohamed V, Manaret Essahel 8056.

- Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 jours au plus tard à compter de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf décision de prorogation prise par le conseil d'administration.

2019R00985SANB2

Délégation des signatures

CLINIQUE OMAR

SA au capital de 1.632.000 dinars

Siège social : Route AIN km 9 - Sfax

Matricule Fiscal : 584095T/A/M/000

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 25 octobre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 15 Novembre 2018, Quittance n° M006137, Enregistrement n° 18805640, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance de Sfax le 6 décembre 2018 sous le numéro D8356501.

Il a été décidé d'approuver :

- Approbation dans états financiers 2016.

- Mettre la société au règlement à l'amiable suivant la loi (36-2016).

- Délégation de la signature entre le PDG Mr Iskander Ghattassi et Mr Wajih Souayah en tant que cosignataire.

2019X00525SANB2

Avis aux actionnaires

Société Régionale de Transport de Jendouba "SRTJ"

SA au capital social : 220.050

RC : B156751997

En application de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 24 Juin 2015 portant approbation du rapport d'expertise sur l'actualisation du dossier juridique de la société, le président du conseil d'administration informe tous les actionnaires, ou les ayants droit que les travaux d'expertise ont permis d'arrêter une liste actualisée des actionnaires détenteurs d'un total de 36656 actions. Il résulte de cette actualisation qu'un nombre d'action s'élevant à 7354 actions propres à des actionnaires privés sont atteints par la prescription trentenaire et dont la propriété devient acquise à l'Etat conformément au décret du 15 Février 1932.

Cet avis Informe les actionnaires atteints par la prescription trentenaire ou les ayants droit de faire valoir leurs droits dans un délai d'une (01) année à compter de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne et dans les journaux tunisiens, passé ce délai et en absence d'objections formulées par écrit, la liste actualisée sera jugée définitive et les actions atteintes par la prescription trentenaire seront transmises pour le compte de l'Etat Tunisien et ce en application des textes juridiques en vigueur.

NB : pour toute autres informations, les actionnaires peuvent se renseigner durant l'horaire administratif auprès du service des affaires juridiques.

2019C00047SANB2

Notice relative à l'augmentation du capital d'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Société MARBLE & LIMESTONE BLOCKS «M.L.B»

Siège social : 14, rue Astarté 2016, Carthage, Tunisie

MF : 1115564A/A/M/000

CNSS : 324080-03

En vertu du PV de l'AGE du 28/02/2019, il a été décidé l'augmentation du capital de la société selon les conditions suivantes :

- Dénomination sociale : Société MARBLE & LIMESTONE BLOCKS «M.L.B»

- Siège social : 14, rue Astarté 2016, Carthage, Tunisie

- Objet social : Le façonnage et la transformation de marbre naturel

- La forme de la société : société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

- La durée de la société : 99 ans

- Date et lieu du dépôt du PV de l'AGE : Registre National des Entreprises le 22/3/2019 sous le n°AC01402019

- Le montant des actions à souscrire contre numéraire : 332.000 dinars par l'émission de 33.200 actions à souscrire intégralement en numéraire et à libérer entièrement lors de la souscription.

- La valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars

- Avantages particuliers : Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts.

- Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit de participer et d'assister aux assemblées générales et il est conféré à chaque propriétaire d'une action un seul droit de vote.

- Répartition du résultat : La répartition du résultat est soumise aux dispositions des articles 287, 288, 289 du code des sociétés commerciales.

- Dépôt des fonds : Il est ouvert un compte indisponible au nom de la société à l'Arab Tunisan Bank agence la Marsa sous le n°010050341192001413-15 pour la libération des fonds.

- Délai ouvert pour la souscription : 30 jours à compter de la date de la parution de la présente notice au JORT. La souscription sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant l'expiration dudit délai.

- Modalités de convocation de l'AGE : conformément à la loi.

2019401506SANB2

Notice d'augmentation de capital en numéraires

Société TUNISIE CARRIERES DE MARBRES

Société anonyme

Siège social : 05 Rue Ibn Rochd Tunis

Identifiant Unique : 1186709R

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à

la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 26 mars 2019 sous le n°18501374, quittance n° 34725 dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 29 mars 2019 sous le n°AC01512019 il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 2.150.000 dinars à 3.350.000 dinars en numéraires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

Dénomination : Société TUNISIE CARRIERES DE MARBRE «T.C.M»

Objet : L'exploitation des carrières de marbre et le traitement du marbre

Durée : 99 ans

Forme juridique : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

Siège social : 05 Rue Ibn Rochd Tunis

- Montant de l'augmentation en numéraires : 1 200.000 dinars.

- Nombre des actions souscrites en numéraires : 120.000 actions à souscrire et à libérer du quart au moins lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions souscrites : 10 dinars chacune.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt de fonds : Banque Nationale Agricole - succursale de Tunis - compte indisponible sous le n°03 135 120 0321 046522 86.

- Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de versement intégral du montant de l'augmentation.

2019401508SANB2

Notice d'augmentation du capital en numéraire de 10.000.000 dinars A 12.000.000 dinars

Société ATLAS MINING HOLDING «AMH» SA

MF : 1439752A/A/M/000

R.C N° : B0131312016

S. A au capital de 10.000.000 Dinars

Siège social : 53, Rue Echam - Tunis 1002

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/3/2019, enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés Bureau n°1-Tunis, le 26/3/2019, quittance n°2333, enregistrement n°19501801, dont une copie est déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 01/4/2019, sous le numéro AC01531019, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de deux millions de dinars pour le porter de dix millions de dinars (10.000.000,000 DT) à douze millions de dinars (12.000.000,000) par la création de deux cent mille actions nouvelles (200.000) de dix dinars chacune totalement souscrites et libérées au quart et la modification des statuts.

Les fonds sont déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BTE Agence Les Berges du Lac sous le n°24 001 0368932593302 71.

Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2019401540SANB2

Notice d'information

1) Dénomination : MS Solutions 2) Forme : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne 3) Siège social : Rue Mahmoud Baroudi Résidence Nour Bloc H Appartement 32, Nouvelle Ariana 2080 Ariana 4) Durée : 99 ans. 5) Capital social : 6.573.088 Dinars, divisé en 65 731 actions, de 100 dinars chacune. 6) Numéro du registre de commerce B03168512013 7) Matricule Fiscal : 1314322R 8) Objet : La commercialisation des cartes et des équipements de paiement électronique et des appareils de transmission de données.

Dépôt au greffe du Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana le 29/3/2019 sous le n°AC03522019 du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2018 tel qu'enregistré le 28 Décembre 2018 à la recette des finances de la Cité Administrative de l'Ariana sous le n°18505656, quittance n°M118349 et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social avec renonciation au droit préférentiel de souscription.

Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2018, décide : - D'augmenter le capital social de deux cent quatre vingt seize mille neuf cent douze (296.912) dinars en le portant de six millions cinq cent soixante-treize mille quatre-vingt huit (6.573.088) dinars à six millions huit cent soixante-dix mille (6.870.000) dinars, et ce, par la création de deux mille neuf cent soixante-neuf (2 969) actions nouvelles d'un nominal de cent (100) Dinars chacune, assortie d'une prime d'émission totale de quatre millions sept cent trois mille quatre-vingt huit (4.703.088) dinars à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription, - De réserver exclusivement le droit de souscription de deux mille neuf Cent Soixante-neuf (2 969) actions nouvelles à émettre au profit de la société United Gulf Financial Services North-Africa UGFS-NA agissant pour le compte du Fond Commun de Placement Theemar Investment Fund

et du Fond d'Amorçage capitalease II Seed Fund, avec renonciation des actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription. Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert chez la Banque Nationale Agricole agence Centre Urbain Nord sous le numéro 03.02.91.59.03.21.00.00.68.66

Les souscripteurs disposent d'un délai de souscription de 15 jours à partir de la date de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019401547SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société et nomination d'un liquidateur

Société : GREN CONFORT

S.A.R.L au capital social de 50.000 DT

Adresse : 36 Av Habib Bourguiba Mégrine 2033

Code TVA : 113863 Y/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire le 28/12/2017 à la recette des finances de Mégrine le 28/12/2017 sous le n°17505531 ; les associés ont décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Mohamed Trabelsi titulaire de la C.I.N n° ; 01611482 domicilie à Mégrine 36 avenue Habib Bourguiba comme liquidateur de la société avec plein pouvoir. Deux exemplaires de tous les documents ont été déposés au registre national des entreprises selon reçu n°201915420 du 29/3/2019 (Tunis).

2019R00968SRLB2

Société LABORATOIRE GALIEN

SARL au capital de 18 000 DT

MF : 1 568 817 T A M 000

RC : B081112042018

Route de Soukra km 4 - Sfax

Il ressort du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 01/11/2018 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 7/11/2018 sous n°18805490, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 4/01/2019 sous n° 2019477 que les associés décident de changer le siège social de Route Soukra km 4 Sfax à la Route Soukra km 0.5 Im Nadine Magasin n°1 et 2 - Sfax.

Et par la suite de modifier l'article 4 des statuts en conséquents.

2019X00530SRLB2

Société Ettajdid de service Sousse

Société à responsabilité limitée (SARL)

Capital social : 11.000

MF : 340764/G/A/M/000

RC : B178781998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 12/5/2018 enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934 à Sousse le 15/8/2018, sous le n°M051582, quittance n°18701753 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sousse le 28/11/2018 sous le n°201855973.

Les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Société «H&H AUDIT &ADVISORY : en tant qu'expert comptable de 2018, 2019 2020.

2019A00185SRLB2

Société Internationale de Formation et d'Encadrement

Matricule fiscal : 1145534k/D/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 123734-59

En vertu du procès-verbal en date du 29/8/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société de Ghomrassen le 12/9/2018 sous le numéro d'enregistrement n°18800390 Quittance n°M012614, dont deux exemplaires ont été déposés auprès du greffe du tribunal de première instance de Tataouine sous le n°201853540 le 13/11/2018, il a été décidé :

- La cession des parts sociales de Monsieur Sadok Ouderni soit la valeur de deux mille cinq cent Dinars (2500) DT comme suit : 60% à Monsieur Brahim Khorchani soit la valeur de mille cinq cents (1 500) DT divisé en quinze parts sociales (15) de cent (100) DT la part et 40% à Monsieur Youssef Ben Brahim Khorchani soit la valeur de Mille (1 000) DT divisé en Dix parts sociales (10) de cent (100) DT la part.

2019M00174SRLB2

Sotretex Nord

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1000.000.000 Dinars

Siège social colisé Soula Escalier D 3ème étage - 2092 El Mannar 2 - Tunis

M.F : 601493E/A/M/000

Le jeudi 10 janvier 2019 et à l'heure de 10 :00 de matin durant l'assemblée extraordinaire :

- La confirmation de la décision de Madame Dhou Rahma : d'attribuer ses parts sociales qui sont 650 parts à la société Sotretex Nord à :

- Abdrahmen Chniti 250 parts

- Salssabil Chniti 200 parts

- Sirine Chniti 200 parts

Et ensuite il a été enregistré ce dossier de modification au centre national de registre des entreprises à Tunis au 26/02/2019 sous le numéro 20.199.629 et son identifiant unique est : 0601493E.

2019401520SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

Approbation des états financiers

«Institut des Sciences d'Administration et de Technologie - SUARL»

Siège social : 2 ter Avenue de Madrid 1002 - Tunis

M.F : 1568702/H/A/M/000

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de rue d'Autriche le

13/3/2019 sous le n°19501103 quittance n°Mo22531, l'associé approuve les états financiers de l'exercice 2018.

Par la même, il a été décidé l'augmentation du capital de 15000 D, à 30 000 D.

Un exemplaire du P.V sus-indiqué a été déposé au centre national du registre des entreprises le 28/3/2019 sous le n°201915235.

2019401525SRUB2

Société PANA VILI

SUARL au capital de 1.000DT

Rue Abbes Ibn Farness Z.I 8011 Dar Chaabane El Fehri Nabeul

M.F. : 1212256/J

Suivant P.V de l'AGE en date du 7/02/2019 enregistré à la Recette des Finances de Dar Chaabane El Fehri le 15/02/2019 sous le n°19700271 quittance n°8209 et suivant acte de cession des parts enregistré à la Recette des Finances de Dar Chaabane El Fehri le 14/02/2019 sous le n°19100256 quittance n°7854. Dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 22/3/2019. Il a été décidé :

- Transformation de la forme juridique de la société de SUARL à SARL.

- La nomination de Mr Attila Kaman et Mr Dany Roland Lallemand en tant que gérants de la société.

- La nomination de la société «2A S ACCOUNTING» en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021

- Adoption de nouveaux statuts.

2019401536SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 4/3/2019 enregistré à la recette des finances Borj Louzir en date du 6/3/2019 (enregistrement n° 192200517/ quittance n° M019990), Majdi Ben Khalfallah a vendu à Hichem Sliman le fonds de commerce sis au 3 résidence Elyes / Immeuble 48 dar fadhal Soukra. Les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse du fonds dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

Cet avis a été publié à la Presse au 23/3/2019 et à Achourouk au 28/3/2019.

2019T00562FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté le 14/3/2019 enregistré à la recette des finances de Raoued le 19/3/2019 quittance n° 033358M enregistrement n° 19200998 la Société générale de quincaillerie Identifiant Unique 1144528H son siège social à la rue Hassen Ibn Noman n°1 la petite Ariana 2080, a vendu à la société KALLEL BUSNESS Identifiant Unique 1560267A son siège social à l'avenue Aboulbaba El Ansarie la petite Ariana le fonds de commerce exploité en vente de produit de quincaillerie sis à la rue Hassen Ibn Nomen n°1 la petite Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Mustapha Alouini 120 rue Radhia Haddad Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 24/3/2019.

2019T00567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 8 février 2019 et enregistré le même jour à la recette des finances de Menzel Bourguiba sous le numéro 19200557, le sieur Afif Ben Noureddine Ben Zaied, domicilié à l'avenue Habib Bourguiba Tinja Bizerte en sa qualité de mandataire de Oumayma Bent Jamel Ben Khalifa Mokrani, domiciliée au 33 rue Sidi Youssef Menzel Bourguiba, a vendu au sieur Abd el Hafidh Ben Ali Ben Abdallah Habouria domicilié à la Cité Ennakhil Jendouba, la totalité du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la Place Ibn Khaldoun Menzel Bourguiba pour la fabrication et la vente du pain et de la pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels pour la somme de trente mille dinars. Les oppositions peuvent être formulées entre les mains du vendeur dépositaire du prix de vente dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis.

2019T00571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Hammam-lif sous le n°19200558 quittance n°M021054 du 27/3/2019.

A vendu madame Wassila Gratti tout le fonds de commerce désigné à l'activité commerciale de couture et vente de vêtements à l'adresse rue Farouk Laouididi n°33 Hammam-Lif à monsieur Yassine Ben Jomaa.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Mr l'avocat Taieb Gsom à l'adresse avenue de la république n°47 Hammam-lif dans un délai de 20 jours à partir de la datte de la publication au jort.

Cette annonce a été publiée au journal el Chourouk du 02/4/2019.

2019R00978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 15/3/2019 et enregistré à la recette des finances Jelma Sidi Bouzid le 22/3/2019 sous le n°19200437 quittance n°Mo09753 ; Mr Wajdi Ghribi a vendu la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels de la pharmacie à rue 7 novembre Sabela Sidi Bouzid à Mme Balkis Derbeli.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les vingt jours à partir de la date de la publication au JORT auprès de l'acheteur Mme Balkis Derbeli à l'adresse de la dite pharmacie.

2019S00498FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 19 et 21 mars 2019 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 25/3/2019 quittance n° M021631 enregistrement n° 19200754. Chokri Bouaaza, demeurant à la rue Kasba n°7 Sousse, a vendu la totalité du fonds de commerce, sis à la Rue Limam Boukhari Khezama ouest Sousse, à Manal Zidi demeurante à cité Industriel Gassrine.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien ELSahafa le 29/3/2019.

Toutes oppositions sont acceptées dans le délai légal entre les mains de l'avocat maître Bouchneb Chokri à son adresse : rue sœur Joséphine Sousse.

2019S00500FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 7/02/2019 et enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira Sousse le 22/3/2019 sous n°19200583 Quittance n°18738, Mr Mohamed Ben Mohamed Chabbah, C.I.N n°02806747 a vendu à Mr Wael Ben Mohamed Chabbah, C.I.N n°12815757, la totalité du fonds de commerce situé à la Rue 1er Janvier Kalaa Kebira Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce située à la Rue 1er Janvier Kalaa Kebira Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

2019S00501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous - seing privé du 25/01/2019 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 11/3/2019 sous le n°19200219, reçu n°M008814 Hammouda Elaabêd titulaire de la C I N n° 0284089 délivrée le 26/02/1998 a cédé à Farouk Eddalel titulaire de la CIN n°07245355 délivrée le 01/6/2010, un fonds de commerce sis au local situé Rue Habib Bourguiba en face du marché municipal à Kalaa Sghira destiné au commerce des Produits électroménagers.

Les oppositions seront reçues chez le vendeur Hammouda Elaabed rue Ali Ibn Abi Taleb Kalaa Sghira dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Essahafa" et "La Presse" du 28/3/2019.

2019S00505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 28/02/2019 sous n°19200981 Quittance n°M022740. Mme Mariem Bent Mustapha Ben Mohamed May, titulaire de la CIN n°7437848 a vendu et cédé à Mr Sabeur Rahal, titulaire de la CIN n°06145508, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente produit alimentaire, sis à Rue Jamel Abdennasser Hammam Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'avocate Maître Basma Tborski à son cabinet : sis Complexe Bardo Center Imm. 7 Appt 15 - 4ème étage Bardo Tunis, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019S00509FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 24/01/2019, enregistré à la recette des finances sous le numéro 1920008 quittance n°2680 Lotfi Hattab (CIN 02963614) a vendu à Yahya Hattab (CIN 12812203) tout le fonds de commerce exploité comme librairie sis rue el fol cité elmanazeh Kalaa Sguira. Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaire.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acheteur sis rue 309 n°1 Bouhsina.

2019S00511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 18/10/2018, enregistré à la recette des finances cité Erriath Sousse le 9/11/2018 sous le n°18201892 reçu M056996.

Zouheir Eltaif CIN 03967208, commerçant M.F n°1590009Z demeurant à Av Ibn Charef Cité Erriath 4023 Sousse a vendu à Anouar Elbacouch CIN 09418142 demeurant rue Ibn Sina Eljem Mahdia son fonds de commerce "légumes et fruits" Rue Hassen Ibn Ali cité Erriath 2 bis Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes oppositions sera recevables dans les vingt jours de la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur à son adresse sis «Rue Hassen Ibn Ali cité Erriadh 2 bis Sousse ; et publié au journal Echourouk le 23/3/2019.

2019S00514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 26/02/2019 enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 7/3/2019 sous le n°19200172 quittance n°M012485, Mr Bilel Sakka titulaire de la CIN n°0815 5316 a acheté de la part du Mr Hssin Guidara titulaire de la CIN n°08413361, son matricule fiscal : 894310 F, la totalité du fonds de commerce exploité : photocopie, traitement du texte et services informatiques sis à la route Taniour Km 6.5 imp, El Habib Ayadi avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la république tunisienne au bureau du Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «Essabeh» sous le n°22368 en date du 15/3/2019.

2019X00526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à Sfax le 13/3/2019 numéro d'enregistrement 19200848,

numéro de quittance M029646, Monsieur Ghassen Ben Abdelhamid Mansri a cédé la totalité du fonds de commerce Restaurant (fast-food) nommé PAZZO situé à la rue Teniour km 3.5 Sfax devant hôtel nahar elfonoun à Madame Hiba Ben Abdelwaheb Tounsi épouse Anis Hintati.

Une copie de l'acte est déposée à l'étude de Maître Belhadj Salem Ali rue Victor Hugo immeuble elborji Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Assabah» le 26/3/2019.

2019X00529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/3/2019; enregistré à la recette des finances Sfax le 4/3/2019 sous numéro 19200707, numéro de quittance M026589. Monsieur Achraf Ferani a vendu à Monsieur Morci Ben Slima la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour la vente des portables sis à la rue 7 novembre appartement sour.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de La parution du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Le Quotidien» du 20/3/2018 sous numéro 5556.

2019X00533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/2/2019 enregistré à la recette des finances Sakit Idayer Sfax le 7/3/2019 sous le n°19200328, reçu n°MO17398; Monsieur Ali Naifar, résident à l'avenue Sidi Bouali n° 132 Sakit Idayer Sfax, a vendu aux Messieurs Wassim Gargouri et Nouri Abid résidents à avenue Mohamed Khames Sakit Ezit Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels l'ensemble d'un café sis à Kassas Ziedi Sfax.

Les oppositions se font entre les mains des acheteurs Wassim Gargouri et Nouri Abid à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Assabah» du samedi 9/3/2019 page 11.

2019X00534FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf à Sousse le 21/3/2019 sous n°19200664 Quittance n°M025387. Mr Karim Ben Mira, titulaire de la CIN n°08452000 a vendu et cédé à la Société «GREEN ALOE», Suarl, (RC : B276612012), dont le siège sise à Rue Ouahrane Hammam Sousse, représentée par Mr Karim Ben Mira, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné tout commerce, sis à Avenue Taher Sfar Sousse avec leurs éléments incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son siège susmentionné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» du 29/3/2019.

2019A00184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce rédigé par Maître Ammar Saad l'avocat à Gafsa et selon l'acte authentique daté le 28/02/2019 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon la quittance numéro M009536 Madame Khouloude Bent Jilani Ben Hafnaoui Dogman, son numéro de C.I.N est 09976493 habite à Cité Ennour Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et morals sous le nom commercial "ODEON" qui se trouve à la Cité elyassmine elassala Gafsa à monsieur Nawfel Ben Mouhamed Ajounaydi Ben Ali Bougatf son numéro de C.I.N est 09975261 habite à Leksar Gafsa. Après la publicité de cette vente au J.O.RT et Dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur monsieur Nawfel Bougatf habite à Elksar à Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publicité de ce contrat de vente est faite au Journal «Echourouk» du 8/3/2019 n°2890.

2019D00045FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation en date du 28 février 2019 écrit par le notaire de Tozeur Feiza Bajouti enregistré à la recette des finances Tozeur en date du 15 mars 2019 quittance n°011250 M. Ibrahim Ben Younes donne à sa mère Fathila Gariri la totalité du fonds de commerce (Restaurant) situé à l'avenue Aboulkasem Echebi Tozeur enregistrer au registre de commerce au tribunal de Tozeur sous le n° 1943062009 la publication au journal Echourouk a été faite le 17 Mars 2019 les oppositions sont recevables à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019D00046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, rédigé par un avocat signé en date du 29/3/2019 et enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le n°1940 reçu n°M013784 en date du 01/4/2019 Mme Samira Bent Mohamed Falah a vendu à Mr Talel Ben Mohamed Lamine Bensaad, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et ses droits et ses avantages et le nom commercial exploité comme photographe et vente des cadeaux sis à l'avenue Habib Bourguiba El Guettar et ce local est loué par la cédante par contrat de location depuis Janvier 2017.

Toute opposition doit se faire dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT auprès de l'acquéreur Talel Bensaad au local désigné ci-dessus ou auprès de son avocat Maître Mohamed Jeridi à son office sis à la rue Kilani Métoui Gafsa.

2019D00047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/3/2019 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 26/3/2019 sous n°19200754 reçu n°M034684 Samir Ben Said Ben Mohamed Khwildi titulaire de la C.I.N 03572650 délivrée le 4/10/2007 a vendu et cédé la totalité du fonds du commerce exploité pour fabrication des Salons avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Avenue Aboulkasem Echebbi Zarzis à Wissem Ben Ayed Ben Omar Ben Hriz titulaire de la C.I.N 08600154 délivrée le 27/8/2013.

Les oppositions doivent se faire devant le Maître Hatem Maatoug sis à 19 Avenue Aboulkasem Echebbi Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication du présent avis au JORT.

2019M00177FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/3/2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/3/2019 sous le n°19200786, quittance n°M035503, Monsieur Jabou Nazih Ben Mohemed Ben Masaoud, CIN n°09134020, demeurant à Raja Zarzis, inscrit au registre du commerce au tribunal de première instance de Médenine sous le numéro A20214082012, a vendu à Monsieur Marzougui Karim Ben Habib, CIN n°05826328 délivrée à Tunis le 9/8/2007, demeurant à Gabès, le fonds de commerce sis à Immeuble Khalij 4170 Zarzis, destiné à l'exercice de commerce de Vente, montage et réparation des lunettes.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Mabrouk Mohemed Ali, le rédacteur du contrat de vente ayant son étude à l'immeuble Diar Lassouad- bureau n°52 Zarzis 4170, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» et journal «Le Temps» du 29/3/2019 sous le numéro PM190388.

2019M00179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances du Gabès, le 25/3/2019 (quittance n°M021700, enregistrement n°19202032), Mr Hamza Mchiri a vendu à Mme Zohour Taba la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la vente des vêtements (prêt-à-porter) exploité au local sis à rue Omar el Mokhtar el Menzel Gabès, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mme Zohour Taba sis à 20 rue el Ikhlas cité el Riadh Zrig Gabès, dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Jort.

2019Z00100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé enregistré à Nabeul le 28/02/2019 sous le n°19200693 Quittance n°M013752 Monsieur Othman Ben Anouar Ben Othman Falfoul vend à Monsieur Hazem Ben Anouar Ben Falfoul Falfoul un fonds de commerce exploité dans la vente des volailles au local sis à rue Sidi Cherif Nabeul 8000.

Et qui a été publié aux deux quotidiens Echourouk et le Quotidien le 22/3/2019.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de vendeur à son adresse sise à rue Hannibal Bir El Ghoul Nabeul et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

2019N00333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, légalisé le 26 et le 27 juillet 2008, rédigé par maître Zguoli Mohamed avocat à la cour d'appel (son bureau sise à Kélibia), enregistré à la recette des finances Menzel Temim le 7/02/2019 sous n°19240266 Par reçu n°M009563.

M. Mejdi Ben Mohammed Ben Abd Elkdaer Habchi habite à Menzel Temime à M. Nader Ben Mohammed Ben Kmais Eseid la totalité de fonds de commerce avec ces éléments matériels et morals exploité au local sise rue de l'environnement à Menzel Temime.

Le prix de vente est de 8 mille dinars sont assurés chez le vendeur durant la fin de la date des oppositions de la vente qui sera dans 20 jours de cette publication.

Toutes oppositions auront lieu chez le vendeur.

2019N00335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 22/3/2019 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 26/3/2019 quittance n°M043869 enregistrement n°19201435. Mr Mohamed Amine Trabelsi matricule fiscal n°1517585 Q a cédé et vendu au profit de Mme Henda Hasni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Ettahrir Hammamet dénommé «café le prestige» destiné pour l'activité de café de 1ère catégorie.

Les oppositions sont recevables durant les vingt jours à partir de la date de la parution de l'annonce au journal officiel et ce entre les mains de l'acheteur domicilié à l'adresse du fonds de commerce «café le prestige» Hammamet. Publié aux journaux la Presse et Essahafa le 2/4/2019.

2019N00336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Haloui Jihen sis à avenue Habib Bourguiba (au dessus de la banque zitouna) -Hammamet légalisé le 19/3/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 19/3/2019 quittance n°M040824 et d'enregistrement n°19201342 ; Mr. Lotfi Ben Youssef C.I.N n°01837283 fait à Tunis le 10/12/2011 demeurant à avenue Ettahrir - Hammamet a vendu à Mr. Amer Youssfi - n° CIN 07293130 fait à Tunis le 18/9/2017 demeurant à avenue Faycal Ibn

Abdelaziz -Hammamet, la totalité du fonds de commerce exploité en commerce d'alimentation générale au détail sise à Av. Ettahrir - Hammamet.

Toute opposition devra se faire entre les mains du vendeur Mr. Lotfi Ben Youssef sis à avenue Ettahrir - Hammamet dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du 16/02/2019 "IP0719/00228".

2019N00338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé le 26/3/2019 et enregistré à la recette des finances Sbikha en 26/3/2019 sous le numéro 19200362 quittance n°M009964 Mr Moncef Ben Hassan Chamkhi le numéro de son identité nationale 01911685 Résident rue Belgacem Chanouf la totalité du fonds de commerce exploité en restaurant fast-food situé au numéro 03 à côté de la station Total 3110 Sbikha Kairouan à Mr Mokhles ben Mohamed Habib Hamdi et Mr Wajdi Ben Ammar Hamdi pour un montant de neuf mille dinars (9.000.000 d) toutes oppositions doivent parvenir dans les 20 jours depuis la date de publication de cette déclaration au Journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte de vente, M. Imad Doh, son bureau sis rue Habib Bourguiba.

2019H00083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 18/3/2019 et enregistré à la recette des finances de Siliana en date du 26/3/2019 sous le numéro M005526.

Mmes et Mrs :

1/ Charifa Bent Mahmoud El Khalfaoui pour son compte et en tant que tutrice de ses enfants mineurs : Med Aziz et Amira eZheni

2/ Med Amir Ben Med El Hedi Ezheni

3/ Souhir Bent Med El Hedi eZheni

4/ Mahbouba Bent Amor El Krifi demeurants à Siliana ont vendu à Mme et Mr : 1/ Kawther Bent Enneji Ejlassi 2/ Mouheb Ben Enneji Bouzayen la totalité du fonds de commerce qui leurs appartient sis Marché Municipal Siliana qui est exploité comme Boucherie.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 29/3/2019.

2019F00032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de vente enregistré à la recette des finances de Zaghouan en date du 15/3/2019 et sous le numéro 19201007 quittance numéro M21400 Mr Alaya Ferjani titulaire de la CIN n°00916372 a vendu à la société SQM représentée par son gérant Mr Hamdi Ben Mansour titulaire de la CIN n°00949077 un fonds de commerce situé à 19 Avenue La République Zaghouan dont l'activité est une quincaillerie.

les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse même du fonds de commerce objet de la vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT et qui a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 30/3/2019.

2019U00034FCCC2

Avis

En vertu de l'acte sous-seing privé en date du 25/3/2019, enregistré à la recette des finances de Monastir le 27/3/2019, quittance n°22169, numéro d'enregistrement 19200546, Monsieur Chaouki Rafrafi a cédé tout le fonds de commerce avec tous ses éléments physiques et moraux qui consiste au local situé au Rez-de-chaussée situé à avenue Ali Soua à Ksar Hellal, exploité comme café «La Mélodie», à Mr Fredj dit Ayachi Ben Amor Ben Ahmed Mhenni.

Les objections seront déposées au bureau de Maître Besma Bizid Avocate à Monastir, dans un délai d'un mois à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal hebdomadaire «Echourouk» le 31/3/2019.

2019P00208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé le 20/02/2019 enregistré à la recette des finances de Regueb le 4/3/2019 quittance n°M0097704 suivie d'un contrat annexe et sous seing privé le 13/3/2019 enregistré à la recette des finances de Regueb le 14/3/2019 quittance n°M011216 Mr Khaled Ben Mohamed Akermi né le 01/12/1980 propriétaire de la carte d'identité nationale n°06026832 et résident Regueb Sidi Bouzid déclare avoir vendu à Me Mahdia Bent Ali Hajji née le 02/7/1962 à Regueb Propriétaire de la carte d'identité nationale n°05999780 et résidente Ksar Elhamam Regueb Sidi Bouzid tout le fonds de commerce destiné à la vente Fruits Secs sis à la Rue Bir Ali Ben Khalifa Regueb.

Toutes Les oppositions doivent être adressées au bureau de l'avocat maître Chouaibi Wardi Rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid et ceci dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 29/3/2019.

2019Y00027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances la Goulette le 15/03/2019 sous le n° 19201566 quittance n° M034781. Sté BRILLANTE son registre de commerce B0150282017 et a vendu à la totalité du fonds de commerce sis 2 av Mongi Slim Soukra Laaouina 1er étage app 5 à Sté safa pacchiardi en cours de constitution avec la totalité de la somme 27500D. Cet acte a été publié aux journaux al Chourouk et le Quotidien de 24/3/2019. Les oppositions peuvent être formulées dans un délai de vingt jours de la parution de cet avis au JORT chez maître Fethi Ben Othman 13 av Habib Bourguiba Ariana.

2019401539FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé signé Tunis le 26-3-2019 et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 27-3-2019 (Quittance numéro M025175 enregistrement numéro 19300829) Société Baraka SARL siège social sis Rue Al-Balar n°38 Tunis son gérant Monsieur Nabil Borni titulaire de la carte d'identité nationale (numéro 00344561) a loué la totalité du fonds de commerce à Monsieur Ibrahim Ben Ali Nahali titulaire de la carte d'identité nationale (Numéro 04671013) exploité «Vendre des sacs en détail «sis rue Al-Balar n°38 à droite de l'entré direction Kasbah Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une année non renouvelable du 01-4-2019 au 31-3-2020.

2019T00566FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat écrit, rédigé par Maître Habiba Chaabani Avocate et enregistré à la recette des finances de la Manouba le 12/11/2018 sous le numéro 18302950, n° de quittance M055503.

M. Abdelkarim Ben Sadok Matmati, a loué à Mme Jamila Maarfi tout le fonds de commerce pour exercer l'activité de la vente de produits alimentaires. Le local sis à 35 du marché municipal, rue Habib Bourguiba - Manouba, avec tous ses éléments matériels et moraux durant un an du 01/11/2018 au 30/10/2019.

Toutes les objections sont acceptées dans un délai de vingt jours après la publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

2019T00572FCCC3

Location du fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mejez el bab le 21/3/2019 n° de quittance M015899 n° d'enregistrement 19300729 Mr Mohamed Ben Hédi Aouadi Cin 02102477 a renouvelé la location du fonds de commerce de la buvette sise à cité ezzaytine 2 Mejez el bab gouvernorat de Béja «Café le bon Coin» avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Mohyeddine Yahayawi CIN 09463693.

2019R00971FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant acte SSP enregistré le 29/3/2019 à la recette des finances Victor Hugo Sousse Quittance n° M023930 Enregistrement n° 19300814, Monsieur Sami Mohamed Bouraoui donne à titre de location le fonds de commerce (gérance libre) de son Espace Café «SAM'S Coffee & Bagels» sis Avenue les Orangers Khzama Est Sousse avec ses éléments morals et matériels pour une période de cinq ans à partir du 01/12/2018 jusqu'au 30/11/2023, soient les oppositions concernant la dite location seront adressées à la demeure du Maître Troudi Mohamed Habib immeuble Hafiene 1er étage App 4 Boulevard Commandant Béjaoui Sousse.

2019S00510FCCC3

Location de fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu de contrat de location en date du 11/3/2019 enregistré à la recette des finances de Midoun Jerba en date du 15/3/2019 sous le numéro d'enregistrement n° 19300906, quittance n° 020653, a loué monsieur Khaled Ben Hadi Bachoule mandataire de Madame Helima Bousseta le propriétaire de fonds de commerce et en mode gérance libre, pour monsieur Nidhal Ben Taieb Bachoule qualité de locataire, qui a accepté la gestion en même mode et à son propre compte du local qui existe à la rue principale Jerba Zarzis Cedouikeche qui est exploité en café sous le nom commercial Prestige avec matricule fiscal C/N/ 1514 790F.

2019M00178FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé enregistré à Nabeul le 31/01/2019 sous le n°19300323 Quittance n° M007347 Monsieur Samir Ben Farhat Ben Med Sassi loue à Monsieur Ghaith Ben Samir Ben Farhat Sassi un fonds de commerce exploité dans l'activité de commerce des cafés «Salon de thé Mia Casa» sis à Sidi Sliman 8000 Nabeul et qui compte changer son nom en le "Bistrot Du Coin".

Et qui a été publié aux deux quotidiens Echourouk et le Quotidien le 22/3/2019.

Les oppositions doivent se faire entre les mains du propriétaire à son adresse sis à El Manar 1 Résidence El Riadh Appartement B32 1064 El. Omran 4 Supérieur et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

2019N00334FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte soussigné en date du 31/01/2019 enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied le 7/02/2019 quittance n°M011203 enregistrement n°19300619 loué Mme Rafiaa Turki & Mr Mahdi Turki la totalité de fonds de commerce exploité dans le local à usage produits divers sise à Ain Mariem 7000-Bizerte à Sté CREA BOIS titulaire du matricule fiscal n°1615428A/N/M/000 représenté par son gérant Mr Atef Dridi ; le présent contrat de location est conclu pour une durée d'un an renouvelable à partir de 01/02/2019 jusqu'au 31/01/2020 d'un montant de 1500 dinars par mois.

A été publié au journal quotidien Le Temps le 29/3/2019.

2019W00147FCCC3

Contrat de location du fonds de commerce

MF : 1614204 F/C/P/000

Par acte sous seing privé daté le 10 décembre 20181 enregistré à la recette des finances de Monastir à la date du 18 décembre 2018 sous le

numéro de quittance M0748821 enregistrement n°183067111 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance :

La société Pâtisserie La Fiesta, a justifié l'exploitation de tout le fonds de commerce consistant à vendre des rafraîchissements, une cafétéria, un salon de thé et un restaurant avec collations légères dans le sixième arrondissement de Monastir n°23 pendant un an à partir du 01/01/2019, à Mr Fredj Ben Abdessalem.

2019P00210FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 18/3/2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hacine Tunis sous le n°19300863 et par la quittance n°M029404 Mr Sassi Ezzahrouni loue à Mr Sassi Youssef. Tout le fonds de commerce avec tous les éléments morals et matériels sis à la route secondaire n°39 reliant Fouchana à Sijoumi n°41 pour 12 mois du 01/3/2019 au 28/2/2020. Publication faite au journal Echourouk du 23/3/2019.

2019401501FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13 Mars 2019 enregistré à la Marsa le 15 Mars 2019 sous le n°19301557 quittance n°41673 Monsieur Fouad Abid a donné en location gérance à Madame Noura Rabeh le fonds de commerce sis au marché municipal de la Marsa (local N° 54) pour une durée d'un an à compter du 1er Avril 2019.

Cet avis a été publié au journal Echourouk n°10115 du 29 mars 2019.

2019401524FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Radés le 19/11/2018 (quittance n°M069379 enregistrement n°18303043) Mr Kallal Moncef Ben Mohamed, CIN n°00526547 a cédé en location à Mr Wannes Mohamed Yassine, CIN n°04702355 tout le fonds de commerce exploité comme station de lavage des voitures avec vente des pièces de rechange au local situé au 26 rue de la république Radés Ben Arous. Pour une durée de deux ans renouvelable du 10/11/2018 au 9/11/2020.

Les présent avis est paru au journal Echourouk le 21 décembre 2018.

2019401526FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé du 11/12/2018 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche-Tunis le 14/12/2018 sous le n° d'enregistrement 17307318, quittance n°M100736 La société SYMBIOSE COMMERCIALE représentée par son gérant Mr. Omrani Kais titulaire de la CIN n°08318156 délivrée le 02/7/2014 loue au gérance libre le fonds de commerce du magasin sis à 11 rue borj Bourguiba le passage 1001 Tunis à Mlle Hadhemi Azaiez titulaire de la CIN n° 09627743 délivrée le 5/3/2002.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 4 avril 2019.

2019401541FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 30/3/2018 et enregistré à la recette des finances Rue Eljazira le 17/12/2018, sous le n°18303425, quittance n°M068383, Mr Mohamed Regdal, a loué à Mr Monji Hammami, la totalité du fonds du commerce exploité au local situé à la rue de la Kasba n°38 Tunis, pour une période d'une année à partir du 01/4/2018.

La présente publication a en outre, été faite le 21/3/2019 au journal Le Quotidien.

2019401545FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : «Association des Mouvements Anormaux de Tunisie»

Objectifs :

- La promotion de la connaissance relative à ces maladies

- La publication des informations médicales sur la manière d'accompagner et de prendre soin des personnes atteintes de ces maladies

- La contribution à la mise au point de protocoles de soin de ces maladies en Tunisie

- La coopération avec les autres associations médicales en vue de diffuser le savoir médical concernant ces maladies.

Siège social : Bureau 1-2 au 2ème étage du centre médical Hannibal au Lac 2 - 1053 Tunis.

Présidente : Dr Néziha Gouider

Vice présidente : Dr Nadia Zaouachi

Trésorière : Dr Ferial Bahri

Assemblée générale constitutive tenue le 29 Novembre 2018

Notification au Secrétaire Général du gouvernement par LRAR du 14 décembre 2018 n°RR 207358172 TN.

2019T00550APSF1

Nom de l'association waken

L'adresse : 10 rue pin cité ezzouhour medjez el bab

Le motif contrôler l'activité de municipalité et la gouvernance locale.

Les buts :

Consolider les valeurs de citoyenneté et de la société civile au sein de tout les organismes locales

Encourager la jeunesse pour le développement des Idées dans tous les domaines scientifiques et culturels

Le président : Rania Matoussi

Secrétaire générale : Asma Matoussi

Trésorier : Wissem Trabelsi.

2019T00570APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association du travail social pour les personnels et les cadres de TRANSTU.

Adresse : 03, Rue Astre 3ème étage Lafayette -1002 Tunis

Objectifs :

- Plus de soutien et de solidarité.

- Soutenir l'amitié durable entre les cadres et les agents de la société de transport Tunis.

- Contribuer au développement du niveau d'efficacité et de performance professionnelle les cadres et les agents de la société de Transport Tunis.

- Faire des activités culturelles, sociales et de divertissement dans le cadre de l'identité au profit de ses adhérents.

Composition du Bureau :

- Le Président : Monsieur Mourad Belhedi

- Le Trésorier : Monsieur Mustapha Achouri

- Secrétaire Général : Monsieur Mounir Charbti.

2019R00962APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Titans Team

Siège social : Complexe commercial Al Hana Numéro 15 Al Manar 2

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et sportives et les élever au plus haut niveau du sport et de l'éthique.

Membres :

Président : Lotfi Arfaoui

Trésorier : Mohammed Arfaoui

Secrétaire générale : Rana Chouchane.

2019R00969APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive de la commune hammam-chatt

Local : Commune hammam chatt

Domaine d'activité : sportif et culturel

Objectif : Formation et encadrement des adhérents et encourager le développement des capacités physique et culturel

Président : Mohamed Zied Thabet

Secrétaire générale : Nesrine Gtari

Trésorier : Sami Ben Ali.

2019R00979APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive de la jeunesse et l'enfance

Adresse : Résidence el Omrane immeuble B41 El Ghazala Ariana

Spécialité : TAIKWONDO / AIKIDO

Objet : formation et encadrement des adhérants et encouragement et développement de ses efforts physique et technique.

Membres :

Président : Faycel El Adhar

Vice président : Mejri Lassad

Secrétaire générale : Kawther Chaouachi

Secrétaire général adjoint : Kamel Nafti

Trésorier : Hafedh Hourchani

Trésorier adjoint : Samir El Hamdi.

2019R00983APSF1

Constitution d'une association

Nom : Société Tunisienne d'Etude et de Traitement de la Douleur : STETD

Siège : Maison du Médecin, Rue Malagua El Manar I, CP 2092, Tunis

Buts :

- Rassemblement des médecins pour le développement de la spécialité, traitement de la douleur et de la médecine en général.

- La collaboration avec les autres associations selon les règles scientifiques et de confraternité.

- La création d'un site électronique pour le développement de la spécialité et la facilitation des informations.

Les membres fondateurs :

Président : Dr Abdelmoula Morched

Secrétaire générale : Dr Maaoui Rim

Trésorière : Dr Rahali Hajer.

2019R00986APSF1

Constitution d'un syndic

En vertu de l'assemblée générale constitutive des copropriétaires de l'immeuble «El Hamd» Bouhsina Sousse du 19-3-2019. Il a été décidé de constituer un syndic nommé «El Hamd 1 Sousse».

M Dhia Rouatbi président, M Lassaad Lakhal Trésorier, Messieurs Chiheb Amri et Faysal Tekaya membres.

2019S00504APSF1

Constitution d'une association de sport

Dénomination : Association sportive Jeu d'échecs Bousalem

Adresse : Maison de culture bousalem

Objet : Pratique des activités d'échecs

Président : Adel Mahmoudi

Secrétaire général : Farid Albouchi

Trésorier : Mouhamed Dhiaa eddine Khemiri

Spécialité : Jeu d'échecs.

2019C00044APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Zarzis Pour le Développement Durable.

Adresse : Immeuble al-Saraya, souihel 4173, Zarzis.

L'objet : Domaine de Développement et de l'activité sociale.

Président : Radhouane Kenis

Secrétaire général : Amor Zraier

Trésorier : Abdelrazek Knis

N° et date de l'accusé de réception : RR246806685TN, 15 Mars 2019.

2019M00180APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association: Ali pour les activités culturelles

Sujet de l'association : Culturel, jeunesse d'intérêt public

Objectifs de l'association :

- Incitation au patriotisme chez les jeunes et les enfants dans la préparation de programmes visant à prévenir les dangers qui les entourent

- Collecte de talents au sein de l'organisation (théâtre, sport)

- Attention au divertissement (voyages, cours de sport, tètes)

L'instance dirigeante :

Président de l'association : Ali Bourougaa

Secrétaire général : Belgacem Bourougaa

Trésorier : Moutie Bourougaa.

2019100032APSF1

Constitution d'une association

Une association a été constituée ayant pour nom l'Association Tuniso-Indonésienne d'Amitié, sis à 16 Av. Mohamed V, Imm. Sahara Confort, bloc B3, Kheireddine, le Kram. Tunis, et ayant pour objectifs le déploiement de la culture indonésienne, le rapprochement des peuples tunisien et indonésien et le renforcement des relations d'amitié entre eux ainsi que le développement des échanges sociaux et économiques et des visites entre les différentes composantes de la société civile. Réfde dépôt : RR235223397TN

Président : Mr. Kouka Sadok

Trésorière : Mlle. Ferjani Rim

S G : Mme. Ben Guedria Randa.

2019401505APSF1

Homologation de résolutions

Résidence «les Roses»

Avenue Mohamed Salah Bel Haj Ariana Ville

Suite à la lettre de Mr le Président de la Municipalité d'Ariana n°4817 en date du 27/9/2018 relative à l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité du Syndic de la Résidence «les Roses» sise à l'Av Mohamed Salah Belhaj à Ariana ville, et qui s'est tenue le 10/11/2018, assemblée enregistrée à la recette fiscale d'Ariana sous le n°18704910 du 19/11/2018.

A l'issue de cette assemblée un vote a eu lieu ayant abouti à l'élection des membres comme suit :

Présidente : Madame Rafika Naji

Trésorier : Mr Abdelmajid Laroussi

Secrétaire général : Taoufik Mhiri

Membres : Mohamed Bouraoui et Faouzi Abelmoulah.

2019T00568APSF2

AL HANAYA SPORTIVE

Suivant deux P.V de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 23/12/2018 et suivant Pv d'Assemblée électorale en date du 3/3/2019, il a été décidé :

- Modification du nom de l'association d'Al Hanaya de loisir et de travail social à Al Hanaya sportive, et qui aura pour objet le sport

- L'augmention du nombre des membres de 3 à 7 la durée de la réunion de 2 ans à 4 années.

La nouvelle institution directrice comme suit :

- Président : Mr Faouzi Ben Salem

- Secrétaire générale : Mme Honda Ben Salem

- Trésorière : Mme Hamida Naili.

2019R00975APSF2

Changement du président de l'association des arts martiaux traditionnels

Par procès-verbal à la date du 25-11-2018 et suite à la démission de M. Jebali Nawfel de la présidence et de l'adhésion à l'association il a été décidé de nommer M Hamdi Boulila comme président de l'association.

2019R00990APSF2

SYNDIC DE COPROPRIETAIRES IMMEUBLE «EQUINOXE»

Avenue de la Bourse Les Jardins du Lac - Lac 2 Tunis

Suivant P.V, de l'assemblée générale du syndic Immeuble "Equinoxe" enregistré à la recette des Finances Le Lac Tunis le 27/3/2019 sous le n°19802118 quittance 33372 il a été décidé de prolonger la période du mandat du conseil syndical par 6 mois allant du 01/01/2019 au 30/6/2019 :

- Mr Fathi Madani : Président.

- Mr Taoufik Gouja : Trésorier.

- Mme Ben Mrad Amel : Secrétaire.

2019401523APSF2

Homologation de résolutions

Assemblée générale syndicat

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la Résidence l'ACROPOLE du 3/3/2019 tenue au siège du syndicat à Ennasr II, enregistré à la recette des finances d'El Menzeh IX, le 13/3/2019, quittance n°37282, n°19800976 ont été adoptées les résolutions suivantes :

Première résolution : Après vote le nouveau syndicat à la nouvelle composition suivante :

Présidente : Mme Neila El Arbi ép. Doghri

Trésorière : Mme Karima Turki

Membres : - Mme Neila Chlioui, Mme Kelthoum El Arbi, Mme Moufida Boudeya, Mme Farah Chaker, Mr. Samir Ben Abdallah, Mr Haythem Ben Ali, Mr Abderrazak Ben Abdelmalek.

Deuxième résolution : L'assemblée décide d'augmenter les participations aux frais incombant à chaque copropriétaire à hauteur de 960 dt pour les appartements et duplex et 480 pour les studios.

Troisième résolution : Les copropriétaires, en conséquence de cette augmentation de la valeur des participations, décident de modifier l'article 24 du règlement de copropriété en conséquence.

Toutes ces décisions ont été adoptées à l'unanimité des propriétaires présents.

2019401528APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/A.A.M.000

Tél : 71.257.859

A la demande de Houcine Azouni élisant domicile chez TCA 52 bis rue Pierre de Coubertin.

Contre la débitrice : Société de promotion immobilière "Essalem" sis à Tunis 6 rue Kheireddine Pacha immeuble Slim.

A la diligence de Cabinet Chaker avocat représenté par Maître Yahia Chaker 38 rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du T.F n°66162 Tunis consistant en un terrain de 5383 m² divisé en 16 lots de 132 m², 148 m², 148 m², 103 m², 102 m², 155 m², 156 m², 156 m², 155 m², 171 m², 103 m², 103 m², 102 m², 107 m², et 112 m², intercalés par des routes.

Mise à prix : 4.507.695d, 864 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 30/4/2019 à 9h devant le tribunal de 1ère instance de Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2019T00569VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier poursuivant : Khiari Hajer, demeurant au 4 rue Khaled Agribi Ariana.

Débiteur saisi : les héritiers de Khaled el Atrous : sa femme Chrif baya et ses enfants Rim, Ammar, Sabri, Dorsaf et Jnaina, demeurant au 39 rue Saada cité 25 juillet Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Yahyaoui Khaled avocat prés de la cour d'appel, 13 avenue Habib Bourguiba Ariana.

Immeuble saisi : la totalité des parts indivises qui présente 191 parts /1041 parts appartenant au débiteur saisi de la propriété sis au 29 rue Saada cité Ennouzha Ariana consistant en une villa comprenant un rez-de-chaussée d'une superficie de 311 m² dont 117 m² bâti constitué d'un salon, 2 chambres, cuisine, salle d'eau, véranda et un jardin de 194 m² et un premier étage indépendant d'une superficie de 175 m² constitué d'un salon, 4 chambres, cuisine, salle d'eau.

Mise à prix : trois cents quatre vingt quatorze mille huit cent dinars (394800.000 d).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 29 avril 2019 devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance d'Ariana à partir de 9 h du matin.

La visite des lieux : chaque jour dans les heures de travail.

2019R00981VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mardi 7-5-2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Les établissements Zgolli et fils représentés par Hassine Zgolli, SARL, registre de commerce n°B11038211997 Tunis, demeurant à son siège social Rue Yougoslavie Tunis.

Le débiteur saisi : Mohamed Ben Salah Ben Ameur Abdallah, commerçant, CIN n°02942560 du 02-12-1997, demeurant à Rue Omar Ibn Khatab n°71 Kalaa Kbira Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Lazreg Sonia, Avocate à la cour, sise à Avenue Commandant Béjaoui Immeuble Sousse Tower Sousse, MF 798311S/ tel 73 219 757.

Le bien immobilier mis en vente : La totalité des 1376 parts indivises du titre foncier 16563 Sousse nommé "Nour el houda 21" appartenants au débiteur saisi, situé à Cheikhat Awled Mohamed, délégation Kalaa Kbira gouvernorat de Sousse, constitué de deux parcelles n°351 et 369 du plan cadastre de Sousse la superficie totale est de 18073 m² divisée en 18073 parts.

Référence d'immatriculation volume 84 n°148 Sousse journée 10-8-1995 et volume 326 n°568 journée 25-01-2005.

Il s'agit d'un terrain agricole, une partie de la parcelle, 369 A est en zone d'aménagement, elle contient des constructions achevées, d'autres en cours et d'autres avec des bases, avec les équipements et un accès facile.

Mise à prix : Deux cent six mille quatre cent dinars (206.400.000 d), en plus des charges qui seront tarifiées par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : Pour la communication du cahier des charges : contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00499VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le jeudi 9/5/2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba, immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat maître Lahmar Youssef sis à la rue Docteur Calmette, Sousse.

Le débiteur saisi : Mohamed Ben M'hamed Ben Zereli Loghmari, CIN n°02976840, demeurant à Msaken, rue Riadh recasement n°117 (en sa qualité d'emprunteur).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette, Sousse (MF : 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : la totalité du titre foncier 65756 Sousse, relatif à la propriété nommée "ELOUED ECHARKI" d'une superficie de 7472 m² situé à Njejra délégation Msaken composé des deux parcelles :

Parcelle n°468 d'une forme angulaire et polygonale située dans une crue à la banlieue de Msaken d'une superficie de 5687 m² limitée par : propriété d'autrui et la parcelle 467 au Nord, propriété d'autrui à l'Est, la parcelle 477 au Sud, les parcelles 477 et 469 à l'ouest.

Parcelle n°493 agricole et angulaire et polygonale située dans une crue d'une superficie de 1785 m² située à la banlieue de Msaken limitée : au Nord la parcelle 492, à l'Est propriété d'autrui, au Sud la parcelle 494 et à l'Ouest les parcelles 495 et 497.

La totalité du terrain initialement agricole a perdu cette destination vu sa proximité avec les terrains constructibles et viables à 200 m.

Mise à prix : Cinq cent vingt trois mille et quarante dinars (523.040,000 DT).

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à la rue Taher Sfar Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00503VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Mohamed Bell Mohamed El Erwi, commerçant, titulaire de la CIN n°05255488, demeurant à la route Saltnia km 5.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : Le terrain saisi se compose de deux parcelles :

- La 1ère, objet du commandement, consiste dans la totalité du titre foncier n°46766 Sfax nommé «Hana et Farah» sis à la route de Saltnia km 5.5 Sfax du coté droit direction Sfax ville vers la dite route, d'une superficie de 580 m² sur lequel est édifiée une villa composée de :

- un rez-de-chaussée d'une superficie de 223 m² qui comprend une véranda, un salon contenant un escalier qui mène à l'étage, 2 pièces, une salle d'eau, un cellier pour la conservation de provisions et une cuisine avec une porte donnant sur une véranda.

- un étage d'une superficie de 169 m² qui comprend un hall avec une porte qui mène au toit de la construction, 2 pièces, une salle de bain et un couloir ouvrant sur une vaste chambre, une salle de bain et un dressing.

Sur la limite Nord du terrain il existe un garage d'une superficie approximative de 34 m² comprenant une salle d'eau et sur la limite Sud Est, est bâtie une petite piscine. La construction est bien équipée d'eau potable et d'électricité.

Cette parcelle est limitée du sud par Nasri, de l'ouest par Nouira, de l'Est par l'entrée principale au terrain suivie par Bouaziz et du nord par une rue et la 2éme parcelle suivie par Belguith.

- La 2ème, objet du procès -verbal de saisie exécution, constitue l'entrée principale de la villa et sans lequel la 1ère parcelle sera sans accès. Il consiste dans un lopin de terre d'une superficie de 192 m² adjacent à la 1ère parcelle des 2 cotés Nord et Est.

Cette parcelle est limitée du Sud et de l'Ouest par la 1ère parcelle objet du titre foncier 46766 Sfax, du Nord par Belguith et la voie publique et de l'Est par Bouaziz.

La superficie de la totalité de l'immeuble saisi est de 772 m².

Il est limité du Sud par Nasri, du Nord par Belguith et une entrée, de l'Est par Bouaziz et de l'Ouest par Nouira

La mise à prix : 219.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40%, frais en sus détaillé comme suit : 195.000.000D pour la 1ère parcelle et 24.000.000D pour la 2ème parcelle.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 6/5/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00527VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Hazem Ben Abderrafii Fourati, propriétaire d'usine textile, titulaire de la CIN 05359750, demeurant à la route Afrane km 3.5 impasse Sallemi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble sis à Sfax entre route de Gremda et Teniour km 4 nommé venus 25 objet du titre foncier n°113784 Sfax composé de :

- La totalité de l'appartement V1-5 sis au 1er étage du complexe immobilier «résidence venuz 2» d'une superficie de 140 m² ainsi que les 692/10000 parties communes et indivises y afférentes relevant du titre foncier 109128 Sfax.

L'appartement contient un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et 2 salles d'eau bien équipés et 2 balcons. Le sol est marbré. Le toit est en staff et la construction est de bonne qualité.

- La totalité de l'espace n°4 (armoire) sis au sous-sol du dit complexe

- Le droit d'exploiter le parking n°4 sis au sous-sol du dit complexe

- L'emplacement de l'immeuble est bon. Le complexe est équipé d'ascenseur

La mise à prix : 250.000.000D frais en sus détaillé comme suit : 238.000.000 D la valeur de l'appartement et 12.000.000 D la valeur de l'armoire et du parking

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi 6/5/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Aboulkacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00528VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière d'un immeuble immatriculé

Surenchérisseur : Rafik Ben Toufik Ben Mahmoud Gheriani, CIN 05364672, vendeur de légumes demeurant à impasse Lafrane km 07 rue Elkchaw Sfax.

L'avocat du surenchérisseur : Maître Mohamed Henteti, place 15 Marbourg Sfax.

Partie saisie : Abderrazek Ben Ahmed Turki Kara Youssef réparateur de roues, demeurant à Sfax route de l'Ain, avenue Habib Bourguiba rue Ghazza n°4 maison n°18, ou à Sfax station Ben Halima km6.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de Banque, représentée pour cette fin par son P.D.G dont le siége social est à Tunis, rue Hédi Nouira, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B182331996, Matricule fiscal 1237/NP/M/000.

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, avenue de l'armée, Imm laadhar 1 ère étage. Matricule fiscal 0502060EAP000.

L'adjudicataire : 1/ Mohamed Ben Mohamed Elhedi Cherif, CIN 05324926, vendeur dans une société, demeurant à Sfax route gabés km 05 immeuble chrif et Ben Selem. Ou chez son avocat maître Mohamed Ayedi demeurant à 7 rue Ali Bech Hamba, Immeuble lkchaw Sfax.

2/ Boulbeba Ben Abderrazek Ben Ammar, CIN 05396876, professeur adjoint, demeurant avenue Bourguiba Elain Sfax. Ou chez son avocat maître Mohamed Ayedi demeurant à 7 rue Ali Bech Hamba Immeuble lkchaw Sfax.

3/4 pour Mohamed Ben Mohamed Elhedi cherif et 1/4 pour Boulbeba Ben Abderrazek Ben Ammar.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°35665 Sfax dénommé « Thabet » qui consiste en un terrain nu sis à Sfax route d'Elain et Menzel Chaker km 6.5, impasse qui dérive de la rue Ghazza, d'une superficie de 679 m², limité au sud par un accès à l'est par Chaabane, au nord et à l'ouest par Ghorbel. La partie saisie est devenue propriétaire de l'immeuble saisi en vertu de l'inscription déposée à Sfax le 30/01/1999 volume mt1, n°404.

Le prix d'adjudication : 27.165d, 000 frais en sus.

Frais et honoraires taxés : 798d, 346

Le montant de la surenchère : 4.527d, 500

Mise à prix : 32.490d, 846.

Date et lieu de la vente : le Mercredi vingt quatre Avril deux mille dix neuf (24/04/2019) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 sis à Sfax, 4 rue Ahmad Aloulou prés de la CNSS à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Mondher Chakroun dont l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un Avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00542VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Salem Ben Mohamed Chahed, demeurant à rue Ali Alaya Msaken.

Partie saisie :

- Salem Ben Zouhaier Chahed, demeurant à Rue Carthage Msaken, CIN n°09270278.

- Wassim Een Zouhaier Chahed, demeurant à Rue Carthage Msaken.

- Naila Bent Mohamed Bel Hadj, demeurante à Rue Carthage Msaken, CIN n°05527395.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°82425 Sousse d'une superficie de 354 m², dénommé «BOU HALEL» sis à Sousse.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de 477 220 DT 711 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 02/5/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : - Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019A00188VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : Mejda Bent Lakhdhar Fetni.

Adresse : Pharmacie Alouini Cité El Hajjem Kairouan.

Le débiteur saisi : Sayed Allani, demeurant à la Rue Dabbaghine n°48 Kairouan.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi- avocat à la cour de cassation étude sise à la rue Abou el Kacem Chebbi Kairouan- Identifiant fiscal 632223/D.

Le bien Immobilier objet de la saisie :

L'entier du bien immobilier en indivision composé de 14 parts indivises d'un total de 48 du local résidentiel à la rue Dabbaghine Cité de la Mosquée à la ville antique qui est un logement de style traditionnel composé d'un rez-de-chaussée de superficie d'environ 108 mètres carrés suivi d'un seul étage de superficie de 79 mètres carrés, délimité du nord par la maison d'Ezzine Allani, du sud par un bien immobilier appartenant à un tiers, de l'Est par la maison Allani et de l'ouest par une place attachée à la rue Dabbaghine.

La mise à prix : Le prix est fixé à vingt-quatre mille neuf cent soixante-six dinars 666 milliles (24.966,666 d).

Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, vingt neuf avril deux mille dix neuf (29/4/2019) à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

Visite : Le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contactez l'étude de Maître Lotfi Meherzi- avocat à Kairouan pendant les heures de travail administratif.

2019H00082VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Maître Barguellil Wided Avocate

Titulaire du master en sciences juridiques

34 rue Ibn Khaldoun, Bizerte

Tél : 72 435588

Matricule fiscal : 1041227/ C

1. Saisissante : Sabrine bent Mohamed Hédi Dhaouedi demeurante à cité Ennakhla 3 Bizerte.

2. Avocat poursuivant : Maître Wided Barguellil dont l'étude sis au 34 rue Ibn khaldoun Bizerte.

3. Saisi : Ali Ben Mustapha Ben kahia demeurant au 29 rue de Kairouan Bizerte.

4. L'immeuble saisi : immeuble non immatriculé à la conservation foncière, sis à la rue du Kairouan n°29 consistant en un bâtiment de trois étages le rez-de-chaussée est composé d'une terrasse, une chambre et l'escalier conduisant au premier étage composé de trois chambres, une grande allée une salle de bain, des toilettes et un séchoir, le deuxième étage est composé d'une cuisine, une chambre, et une terrasse sur reste de la superficie.

Le saisi est devenu propriétaire suite à la succession de son père feu Mustapha Ben Kahia selon l'acte de décès n°463/2005 qui était propriétaire suite à un acte notarié d'achat de 19 Mars 1997.

5. La mise à prix : de vingt six mille huit cents vingt cinq dinars (26.825.000) frais taxé en sus.

6. Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le mardi 7/5/2019 à neuf heures du matin à la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Bizerte siégeant à la salle d'audience habituelle au palais de justice ouai Tarek Ibn Zied à Bizerte.

7. Participation aux enchères :

Ne peut participer au enchères que celui qui a consigné le tiers de la mise à prix ou présente un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable en outre les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention de l'autorisation du gouverneur

8. La visite des lieux :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 8h à 18h.

9. Consultation du cahier de charge :

La consultation de cahier de charges peut se faire au greffier de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Bizerte au palais de justice ouai Tarek Ibn Zied et au cabinet de Maître Wided Barguellil l'avocat poursuivant.

2019W00148VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble agricole sis à Menzel Bouzelfa

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE, S.A, 2 rue de Turquie - Tunis (R.C. n°B110594116), en qualité de créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet de son avocat, Maître Louay Atallah, avocat à la cour de cassation, Matricule fiscal : 432798C.

Partie saisie :

Hamadi Ben Béchir, dit Amor Ben Mohamed Nammouchi, CIN n°06268640 directeur commercial, demeurant cité de la Nouvelle Ere, Menzel Bouzelfa, en qualité de caution personnelle et hypothécaire de la débitrice principale, la société d'Exportation des Agrumes "Agrumes Export" SAEFA, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Louay Atallah, avocat à la cour de cassation, 5 rue de Riadh, Mutuelleville - 1082 Tunis.

Immeuble objet de la vente :

Consiste en 1275.337 parts indivises de la totalité des 9318 parts de l'immeuble objet du titre foncier n° 547974 Nabeul, et consiste en un terrain agricole d'une superficie totale de 9318 m², de forme trapézoïdale situé au bord de la route reliant Menzel Bouzelfa et Soliman à proximité du plan d'aménagement. Elle est divisée en deux parties. La première se trouvant à l'ouest de l'immeuble, d'une superficie de 3.000 m² environs et n'est pas exploitée.

Elle est entamée par ses quatre cotés d'une clôture de 3 mètres de hauteur et reliée au reste de l'immeuble par un portail. La deuxième partie se trouve à l'est de l'immeuble, il est d'une superficie de 6300 m² environs, et comprend 6 grands dépôts accolés, dont les murs sont en parpaings et les toits en tôle. Sa superficie couverte est de 4500 m² environs. A coté de la clôture se trouve une loge de gardien, des parkings et un bureau. Le sol de la superficie restante qui est de 1500 m² environs est en béton armé.

Mise à prix : 232.317,183 Dinars hors frais.

Date et lieu de vente :

Le 29/4/2019 à partir de 9 Heures à la chambre des criées Immobilières au tribunal de première instance de Grombalia.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix par chèque certifié ou caution bancaire irrévocable par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour d'Appel. Les étrangers devant obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019401500VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, RC Tunis n°B187881996, dont le siège social est à 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Abou Bakr Ennaifer, CIN n°00478144, demeurant au Bardo 2 rue Kheireddine Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble non inscrit au cpf, consistant en la boutique n°7 situé au rez-de--chaussée d'une superficie approximative de 69 m² sise au Bardo.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 60 000,000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 30/4/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de premiére instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2019401522VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF : n°1148045K.

Partie saisie : SOCIETE INTER PARTS, Sarl RC n°130961996 dont le siège est au 62 avenue de Carthage à Tunis et ce, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société Etablissements Loukil & Cies, SA immatriculée au RC sous le n°B1114391966, les deux élisant domicile au cabinet de leur avocat Maître Sami Frikha sis 11 rue Azzouz Rebaii à El Manar 3, Tunis.

Descriptif de l'immeuble : l'immeuble dénommé «Sirakouza» objet du TF 97492 Tunis sis au rue Ibn Khaldoun à Tunis d'une superficie de 617 m² englobant un bâtiment couvert de Charpentes avec un bloc sanitaire et loge gardien de 25 m² ainsi qu'une administration de 100 m² couvert avec des séparations internes en aluminium.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de un million huit cent trente-huit mille quatre cent soixante dinars (1838460.000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 7/5/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019401542VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis le 18/9/2018 sous le n°20972, a été décidé la liquidation de la succession du défunt "Ammar Ben Mohamed Akhal" et la nomination d'un liquidateur afin d'accomplir cette mission.

A cet effet tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances et produire les pièces Justificatives chez le liquidateur sis au 86 avenue Habib Bourguiba - 1er étage - Bureau 1G - Ariana -Tél (95.656.666) dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis au JORT.

2019T00563VEPA2

Avis aux créanciers

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ére instance de Tunis le 18/7/2018 sous le n° 10832, a été décidé la liquidation de la succession du défunt Jalila Bent Ahmed Houissa et la nomination d'un liquidateur afin d'accomplir cette mission.

A cet effet tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances et produire les pièces justificatives chez Ie liquidateur sis au 86 avenue Habib Bourguiba - 1er étage - Bureau 1G - Ariana -Tél (95.656.666) dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis au JORT.

2019T00564VEPA2

Avis aux créanciers

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis le 30/01/2019 sous le n°27090, a été décidé la liquidation de la propriété commune, une maison sise à la Rue Tronja n°4, impasse Halwani Bab El Khadhra Tunis (T.F n°51476 Tunis), et la maison sise à la Rue Tronja n°3 impasse Hsoumi, Bab El Khadhra Tunis, succession des défunts «Mohamed Salah Riahi et Mongia Riahi» et la nomination d'un liquidateur afin d'accomplir cette mission.

A cet effet tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances et produire les pièces justificatives chez le liquidateur sis au 86 avenue Habib Bourguiba - 1er étage - Bureau 1G - Ariana -Tél (95.656.666) dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis au JORT.

2019T00565VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Kairouan

Affaire n°74

Suite à la décision du juge chargé de la distribution des deniers et du rang des créanciers, les procédures de répartition de fonds ont été ouvertes conformément à la requête de répartition déposée par Maître Chokri Guesmi, avocat à Kairouan, au nom de Chafik Belgacem en date de la réception qui correspond au 24/02/2017 suite au dépôt du prix à la Trésorerie Générale de la Tunisie le 24/02/2016 contre quittance R006862.

L'avocat du demandeur de la répartition doit faire la publication à cet égard dans le Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est nécessaire de mentionner que tout créancier qui entend participer à la distribution du prix doit, dans trente jours suivant la publication au JORT, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal, avec la constitution d'un avocat.

La présente déclaration a été établie conformément à l'Article 466 et 468 du C.P.C.C.

2019R00994VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Etablissement SALAH CHERIF

Rue 18 Janvier El Jem Mahdia 5100

IU : 266860 L / CIN 03872029

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance Mahdia du 15/01/2019, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et ouverture d'une période de contrôle de neuf mois, la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen, Administrateur judiciaire pour étudier la réalité de la situation économique, financière et sociale de l'établissement et faire les procédures nécessaires selon l'article 442 du code de commerce sous contrôle du juge commissaire.

Interdire le propriétaire pendant la période de contrôle le règlement des dettes antérieures de cette résolution ni la cession des actifs immobilisés ou l'hypothèque, uniquement après autorisation du tribunal.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce sur l'adresse suivante : Rue Ibn Arafa Jemmel 5020 Imm Essalem, Tel : 73 484 500.

2019S00506VEPA2

Faillite

Sté GENERALE DE NETTOYAGE

Imm Mahdia Centre n°11 Mahdia

IU : 1160093V

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 30/01/2019 décidant la faillite de la société GENERALE DE NETTOYAGE et la faillite des gérants Souad Bent Khalifa Toumi et Adnen Ben Habib Naifer, date de cessation de paiement 02/02/2017 la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen en qualité de syndic de faillite sous contrôle du juge commissaire Mme Amel Rmedi.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de la parution de cet avis au liquidateur à Rue Ibn Arafa Jemmel Imm Essalem.

Tél : 73 484 300

2019S00507VEPA2

Liquidation judiciaire

Café Le White

Sté en participation

M.F n° : 1404667R/A/C

R.C n° : A091279925015

En vertu d'une ordonnance sur requête n°84566 du 29/3/2019 émanant de monsieur le président du TPI de Sousse monsieur Noureddine Zaghdoudi est désigné comme liquidateur de la Sté en participation "café Le White" sous la surveillance du juge commissaire.

Siège de la liquidation rue Victor Hugo immeuble Mariem 6ème étage bureau n°601, Sousse Tél : 73202770.

2019S00512VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Héritage Ali Ben Bouali Khelifi

Bir Echobbek 4000 Sousse

En vertu de l'ordonnance sur requête n°71022 du 28/02/2017 du tribunal de 1ère instance Sousse, Mr Ridha Zaghouane, sis à 14, Av. de la République Sousse et titulaire de MF : 232241 E est nommé liquidateur judiciaire de l'héritage Ali Ben Bouali Khélifi sise à Bir Echobbek Sousse.

2019S00513VEPA2

Avis

Monsieur le juge commissaire au tribunal de 1ère instance de Sfax a rendu sa décision dans l'affaire n° 612 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers déposé à la caisse de dépôt et consignation sous le n°M005688 en date du 6/02/2019 d'un montant de 12.012,858 dinars, en vertu de la demande de distribution présentée par Maitre Heni Dhieb pour le compte de Moez Trigui à l'encontre de la débitrice la société MONARK et les autres créanciers mentionnés dans l'ordonnance pour consignation.

De ce fait, et en vertu de l'article 468 cpcc «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus au deux articles précédents sous peine de forclusion».

Cette annonce est parue conformément aux articles 466 et 467 cpcc.

2019X00538VEPA2

Ordonnance d'ouverture du règlement judiciaire

Vu la demande du bénéfice du règlement judiciaire et vu la loi n°2016/36 du 29/4/2016 relative aux procédures collectives et vu l'avis de la commission du suivi des entreprises en difficultés économiques selon sa correspondance n°41 du 25/02/2019 et tous les justificatifs produits et déterminés au sens de l'Article 417.

Attendu que toutes les conditions sont remplies pour le demandeur du règlement au sens de l'Article 435 ainsi que la condition de compétence pour statuer au sens de l'Article 414.

Attendu que l'article 434 du Code de Commerce dit que : peut bénéficier du règlement judiciaire toute entreprise en état de cessation du paiement de ses dettes».

Attendu que l'article 436 dit que : «S'il s'avère que la demande d'ouverture du règlement judiciaire est fondée, le président du tribunal de première instance ordonne le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire»

Ordonnons l'ouverture des procédures du règlement judicaire ainsi qu'une période d'observation de neuf mois à partir de la date de la présente ordonnance et la suspension des actes d'exécution et des délais des échéances envers le débiteur au sens de l'article 449 et ce en considérant la date de l'ordonnance de la présente décision comme date de cessation de paiement et désignation de Mr. Raouf Abdellaoui un juge chargé du contrôle et Mr. Mondher Negra un Administrateur judiciaire afin d'exécuter toutes les taches qui lui sont attribuées en application de la Loi sus-indiquée et se charger personnellement de faire l'inventaire des biens de la société, les estimer et déposer une copie de l'inventaire au greffe du Tribunal et il doit présenter un rapport initial dans un délai ne pas dépassant deux mois à propos de la situation économique, financière et sociale de l'Entreprise et il doit contrôler les affaires de gestion et il est strictement interdit au débiteur de céder n'importe quel élément Financier de l'entreprise sans avoir besoin d'une autorisation spéciale et l'administrateur judiciaire examine le plan de redressement proposé par le débiteur et le modifie le cas échéant au sens de l'Article 452 sans dépasser le délai prévu ainsi que achèvement de toutes les publications requises.

2019H00084VEPA2

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société SERVITRA

Société anonyme

MF : 932610FAM000

RC : B2442812005

Dans le cadre du dossier de redressement n°888 relevant du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé de :

- Entamer les procédures de règlement judiciaire de la société SERVITRA et ouvrir une période de contrôle maximale de neuf mois,

- Désigner Madame Nadia Ghanmi en tant que juge commissaire,

- Nommer Monsieur Naim Kaabi en tant qu'administrateur judiciaire pour étudier le programme de sauvetage proposé par la société, l'ajuster et superviser les travaux de gestion,

- Préparer un rapport préliminaire sur la situation économique, financière et sociale de la société,

Pour plus de renseignements, contactez-les n° : 71198055.

2019401499VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2019

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 170.000.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre national des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F

Numéro d'affiliation CNSS : 0005149787

Matricule fiscal : 0000 110 FPM 000

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 26 avril 2019 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba -Tunis.

Ordre du jour :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2018 ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution de dividendes;

6. Transfert de Réserves ;

7. Nomination d'un Administrateur;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;

10. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration;

11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 23 avril 2019, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

Les convocations sont mises à la disposition des actionnaires chez leurs teneurs de compte.

2019T00573SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAT VIE

Société anonyme

Au capital social : 7.000.000 Dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

RC : B1154371997

MF : 033270B

La Société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 26 avril 2019 à 11h au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018

3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés commerciales

4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2018

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Désignation du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2019-2020-2021

9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2019T00583SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAT ASSURANCES

Société anonyme

Au capital social : 45.000.000 D

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis

RC : B1154341997

MF : 0000673N

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 26/4/2019 à 9h au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2018

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018

3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du code des sociétés commerciales

4. Examen et approbation des états financiers Individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2018

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2019T00584SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Exercices 2017-2018»

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

«DOMAINE MAGON»

Société anonyme

Au capital social de 2 420 000 D

RC : B129721997

MF : 030903Z

Siège social : Route de Mornag - Jebel Jelloud - 1009 El Ouardia - Tunis

Le Conseil d'administration de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole «Domaine Magon» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 29 Avril 2019 à 9h au siège social de la société sis à Jebal Jelloud et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers des exercices 2017-2018

2. Lecture de rapport du commissaire aux comptes des exercices 2017-2018

3. Approbations des états financiers et de rapport du commissaire aux comptes des exercices 2017-2018

4. Affectation des résultats des exercices 2017-2018

5. Quitus aux administrateurs pour les exercices 2017-2018

6. Election des administrateurs pour les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

7. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019, 2019- 2020 et 2020-2021.

NB : Tous les rapports relatifs à l'assemblée générale sont mis à la disposition des adhérents au siège social de la Société à partir du huitième jour de la date précédant l'assemblée générale.

2019R00973SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNSIAN SAUDI BANK

S.A au capital de 100.000.000 D

Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de TUNSIAN SAUDI BANK invite tous les actionnaires de la banque à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 24 avril 2019 à 11h au siège de la Banque et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de T.S.B relatif à l'exercice 2018,

2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018,

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

4- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

5- Approbation des états financiers consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice 2018,

6- Approbation de Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les années 2019-2020 et 2021,

7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018,

8- Affectation des résultats.

2019R00980SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2019

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 225.000.000 dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

R.C : N°B1105941996

MF : 000120 H/P/M/000

Matricule CNSS : 767/88

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 23 avril 2019 à 9 heures, à l'Hôtel LAICO Tunis, Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2018,

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018,

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées,

- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018,

- Quitus aux administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2018,

- Affectation du résultat de l'exercice 2018,

- Réaffectation des réserves à régime spécial,

- Distribution des dividendes,

- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur,

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'assemblée générale ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2019R00984SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIAT ASSET MANAGEMENT

Société de Gestion d'OPCVM

Agrément du CMF N°3/2002 du 9 mai 2002

Société anonyme

Au capital social de 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble Youssef Towers-bloc A, rue du Dinar - Les Berges du Lac II, 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 817876L

Registre de commerce : B160042002

Les actionnaires de la BIAT ASSET MANAGEMENT- Société de gestion d'OPCVM sont invités à se réunir en

assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 9 heures au siège de la BIAT, sis à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018;

4. Approbation des conventions règlementées signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence ;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019R00987SANB3

Convocation

GRANUPHOS

Société anonyme

Au capital de 9.026.000 dinars

Siège social : Z.I El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia Tunis

RC : B110248 1996

MF : 3803/S

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 avril 2019 à 11 h au siège de la Société El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

2. Lecture des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

3. Quitus aux Administrateurs sur la gestion 2018.

4. Affectation des Résultats de l'exercice 2018.

5. Fixation du montant des jetons de présences pour l'exercice 2018.

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019R00988SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : MASS SA

Société anonyme

Au capital de : 53 560 DT

Matricule fiscal : 1266489V

Siège social : Les Berges du Lac II, MEDTECH Building, 4th floor, - 1053 Tunisie

Le Conseil d'Administration réuni le 25/02/2019 a décidé de convoquer les actionnaires de la Société MASS SA en assemblée générale ordinaire le vendredi 19 avril 2019 à 15 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion des exercices 2018 et 2017.

2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers des exercices 2018 et 2017.

3- Approbation des états Financiers relatifs aux exercices 2018 et 2017.

4- Affectation de résultat des exercices 2018 et 2017.

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion des exercices 2018 et 2017.

6- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales

7- Questions diverses.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

2019R00991SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

TUNISIE VALEURS

Intermédiaire en bourse

Siège social : Immeuble INTEGRA centre urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

MF : 0341443W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de TUNISIE V ALEURS, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 19 avril 2019 à 10 Heures au siège social sis à l'Immeuble INTEGRA centre urbain Nord - 1082 Tunisie Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Augmentation du capital par incorporation de réserves;

2- Modification de l'article 6 des statuts;

3- Mise à jour des statuts suite à l'admission de la société à la cote de la Bourse;

4- Modification de l'article 10 des statuts ;

5- Pouvoirs pour formalités.

2019R00992SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société MED FACTOR S.A.

Identifiant unique : 1163136B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société MED FACTOR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 29/4/2019 à 10H30 au siège social de la société sis au GP1 Km12 Boumhell, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes arrêtés au 31/12/2018

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

- Approbation des rapports du CA des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du CSC ainsi que des articles 43 et 62 de la loi 2016-48

- Affectation des résultats

- Fixation du montant des jetons de présence

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement des mandats des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur.

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

2019R00993SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES SALIM

Société anonyme

Au capital de 13 300 000 Dinars

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

RC : B150661997

MF : 538937CPM 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «ASSURANCES SALIM» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 avril 2019, à 11 h au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018 ;

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018 ;

4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Réaffectation de réserves

7- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

8- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques

9- Désignation des commissaires aux comptes ;

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'assemblée générale ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'assemblée générale ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un «POUVOIR» soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2019R01001SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24/4/2019

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SA au capital de 100.007.645,000 D

Siège social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

RC : B19321997

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 24/4/2019 à 9 heures à l'hôtel «Laïco» à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018.

3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018.

5. Affectation des résultats de l'Exercice 2018.

6. Distribution des dividendes.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves «à régime spécial» et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

9. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2019.

10. Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).

11. Nomination d'Administrateur(s).

12. Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales.

13. Pouvoirs pour formalités.

2019R01007SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe de plastique de Mezzouna

Société anonyme en liquidation

Capital social : 7.250.000 DT

Mle Fiscal : 307125/N/M/000

1, Rue Arbi Zarrouk - 3000 Sfax

Messieurs les actionnaires du complexe de plastique de Mezzouna, société anonyme en liquidation, au capital de 7.250.000 DT, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 10h au siège social du Groupe Chimique Tunisien 7, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - Tunis, sur convocation du liquidateur à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur relatif à l'état d'avancement des travaux de liquidation.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4. Affectation du résultat 2018.

5. Quitus au liquidateur.

2019X00531SANB3

Convocation

MARBRERIE ET MATERIAUX DU SUD

«MASUD»

SA au capital de 1.000.000 D

Route de Gabès km 4 - Sfax

RC : N°B167041996

MF : 3842A.A.M.000

Messieurs les actionnaires de la Société Marbrerie et Matériaux du Sud «MASUD» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le samedi 4 mai 2019 à 12 heures, au siège social sis à laroute de Gabès km 4 à Sfax, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur le même exercice.

- Approbation s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au 31/12/2018.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2019X00535SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24/4/2019

Société Innovation Packaging And Technologies

N° CNSS : 316312-92

Code fiscal : 856575/S/A/M/000

RC : B2057922003

Les actionnaires de la société Innovation Packaging and Technologies sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24/4/2019 à 11H au bureau de la société aux Berges du Lac - Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2018

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2019M00181SANB3

Convocation pour assemblée générale ordinaire

La Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Sidi Bouzid

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 DT

Siège social : lotissement Jallali, Immeuble el Amine 3ème étage Sidi Bouzid 9100

Registre de commerce : B18189082012

Matricule Fiscal : 1268145F/A/M/000

CNSS : 307622-35

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe industriel et Technologique de Sidi Bouzid sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire pour le jeudi 25 Avril 2019 à 10h sis au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers clos le 31/12/2018.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

2019Y00028SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23/4/2019

Rayen Food Industries - SA

Capital social : 17.600.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

RC : B120142003

M.F : 834027Y/A/M/000

CNSS : 227351-80

Le Conseil d'Administration de la Société Rayen Food Industries - S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi vingt trois avril 2019 à 10 H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions règlementées.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

6. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2019401502SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 23/4/2019

Rayen Food industries - SA

Capital social : 17.600.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

RC : B120142003

M.F : 834027Y/A/M/000

CNSS : 227351-80

Le Conseil d'Administration de la Société Rayen Food Industries - S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 23 avril 2019 à 11H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation le cas échéant du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C le cas échéant;

2) Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions six cent trente sept mille cinq cent dinars (5.637.500 D) par la création de 56.375 nouvelles actions en numéraires ;

3) Constat le cas échéant, de la renonciation de certains actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

4) Ouverture des délais de souscription;

5) Modification de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social ;

6) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de l'augmentation.

2019401503SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

SA au capital de 250.000 Dinars

6, Place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane - Tunis

MF : 341498M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 Avril 2019 à 11 Heures au siège de la Société Tunisie Informatique services, sise au 6, place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018.

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4) Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2018.

5) Affectations des résultats de l'exercice 2018.

6) Quitus s'il y a lieu aux Administrateurs pour la gestion 2018.

7) Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021.

8) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

Veuillez trouver chers actionnaires tous les documents concernant l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société.

2019401504SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES EXIS

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

MF : 710655M/A/M/000

RC : B166931999

Messieurs les actionnaires de la Société EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES «EXIS» sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège social : 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1- 2035 Tunis, le 22 avril 2019 à onze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation en numéraire du capital social

- Modification de l'article 6 des statuts.

2019401509SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Arab Tunisian Lease «ATL»

Société anonyme

Au capital social de 25.000.000 DT

RC : N°B157711996

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE "ATL" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23/4/2019 à 11 h à l'hôtel Concorde les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion ainsi que des états financiers, relatifs à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018.

4. Approbation des conventions prévues par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018.

8. Approbation de l'emprunt moyen terme auprès de la BERD.

9. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la l'ATL, dans les délais légaux.

2019401514SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAFES BONDIN - SA

Capital social : 13.100.000 dinars

Siège social : 5, Rue d'Espagne - 1000 Tunis

RCS : B164271996

MF : 000892Y/A/M/000

CNSS : 029876-00

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BONDIN, S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 Avril 2019 à 9H30 à la salle de réunion de la G.F.C.O. au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2018 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration & des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019;

8. Nomination du Commissaire aux Comptes;

9. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales ;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siége administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage.

2019401516SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAFES BEN YEDDER - SA

Capital social : 8.300.000 dinars

Siège social : 7, Avenue Dag Hammarskj♀ld - 1001 Tunis

RCS : B153391996

MF : 47072V/A/M/000

CNSS : 203591-85

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BEN YEDDER S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 avril 2019 à 11H30 à la salle de réunion de la G.F.C.O. au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2018 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration & des états financiers relatifs à l'exercice 2018;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019;

8. Nomination du Commissaire Aux Comptes ;

9. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales ;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2019401517SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SETINVEST "SICAF"

S.A. au capital de 5.833.130dt

R.C. : B 155491996

MF : 0312074DAM000

Siège social : Rue Lac Lochness Immeuble les Arcades; B.P. 34 -Les Berges du Lac-1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 avril 2019 à Huit heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture et approbation éventuelle des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Examen des états financiers présentés concernant l'exercice 2018 et approbation éventuelle desdits états.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6- Questions diverses.

2019401518SANB3

Convocation à l'Assemblée générale Extraordinaire

Société SETINVEST "SICAF"

S.A. au capital de 5.833.130dt

R C.: B155491996

MF.: 0312074 D.A.M 000

Siège social : Rue Lac Lochness Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 22 avril 2019 à neuf heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Association des fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général de la Société.

2- Pouvoirs à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légaux.

3- Questions diverses.

2019401519SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien (SCOGAT S.A.)

Au capital de 200.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B133341998

MF : 2568X/M/A/000

CNSS : 00320286-89

Messieurs les actionnaires de la Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien (SCOGAT S.A.) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2019 à 08h30 au siège de la SCOGAT au Centre Urbain Nord à Tunis, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;

2. Approbation des Rapports de la société de révision ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 :

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018 ;

5. Coûts des sociétés de révision pour l'année 2018 ;

6. Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2019401527SANB3

Convocation

T. PACK

S.A au capital de 3.043.000 dinars

Fondouk Choucha - Route de Radés

MF : 578403X

Messieurs les actionnaires de la société "T.PACK" sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se

tiendra le 29/6/2019, à 9h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2) Approbation du Bilan et comptes financiers 2018

3) Affectation des résultats 2018

4) Questions diverses.

2019401531SANB3

Convocation

SOCIETE TUNISIENNE D'IMPRIMERIE ET DE CARTONNAGE

«STIC»

S.A au capital de 3.375.000 dinars

MF : 03013T

Messieurs les actionnaires de la société «STIC» sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29/6/2019, à 11h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2) Approbation du Bilan et comptes financiers 2018

3) Affectation des résultats 2018

4) Questions diverses.

2019401532SANB3

Convocation

«SINEPLAST»

SA au capital de 538.180 dinars

MF : 026463R

Messieurs les actionnaires de la société «SINEPLAST» sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29/6/2019, à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2) Approbation du Bilan et comptes financiers 2018

3) Affectation des résultats 2018

4) Questions diverses.

2019401533SANB3

Convocation

STEMCA

SA au capital de 1.195.270 dinars

MF : 005685P

Messieurs les actionnaires de la société "STEMCA" sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29/6/2019, à 14H à l'immeuble EL JAZIRA Montplaisir - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2) Approbation du Bilan et comptes financiers 2018

3) Affectation des résultats 2018

4) Questions diverses.

2019401534SANB3

Convocation

SOCIETE SOL EMBALLAGE

SA au capital de 5.264.770 dinars

MF : 633478F

Messieurs les actionnaires de la société «SOL EMBALLAGE» sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28/6/2019, à 9H au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2) Approbation du Bilan et comptes financiers 2018

3) Affectation des résultats 2018

4) Questions diverses.

2019401535SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB MANAGER

Société DE GESTION DES OPCVM DU GROUPE STB

Société anonyme

Au capital de 500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, 1004 - El Menzah 4

R.C : B130472002

MF : 0796017FAM000

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont Invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 29 avril 2019 à 10 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Lecture du rapport du comité de contrôle charaïque de FCP AL HIKMA relatif à l'exercice 2018

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018

8. Fixation du montant des jetons de présence

9. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit

10. Désignation des membres du comité charaïque de FCP AL HIKMA et fixation de leur rémunération.

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2019401537SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ENNAKL Automobiles SA

Capital : 30 000 000 TND

Siège social : Zone Industrielle La Charguia II - 1080- Tunis

RC : B117641996

MF : 1949 C/A/M/000

CNSS : 29840-61

Messieurs les actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 14 mai 2019 à 10H au siège de L'AMEN BANK Avenue Mohamed V-1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptas individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019.

8. Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2019.

9. Nomination de nouveaux administrateurs.

2019401538SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2019

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria

Société anonyme

Au capital de 4950000 dinars

Technopole de Borj Cédria Route Touristique Soliman BP 174 - Hammam Chatt 1164

Registre de commerce : B244232008

Matricule fiscal : 1035409T/A/M/000

Les actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 10H, au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria ;

2) Modification de l'article 6 des statuts de la Société ;

3) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 24 avril 2019, son pouvoir au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria.

2019401543SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

S.A au capital 7.000.000 D

2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène

R.C : B132271996

M.F : 033042/Q/A/M/000

Les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière ELIMRANE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 qui se tiendra à son siège social au n°2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène - Tunis le lundi 22 avril 2019 à 10h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et présentation des comptes du dit exercice.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2018.

3- Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2018.

5- Affectation des bénéfices de l'exercice 2018.

6- Fin de mandat d'administrateurs et composition du Conseil d'Administration.

7- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2019.

8- Déclarations des fonctions d'administrateurs.

2019401544SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EL ISTIFA

S.A au capital de 300.000 dinars

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

M.F : 514211Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société El ISTIFA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 avril 2019 à 10 heures, au siège social de la société EL ISTIFA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2. Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2018.

5. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8. Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019.

2019401561SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Société L'IMMOBILIERE MONTPLAISIR

SARL au capital de 3.210.000 D

MF : 496367G

Les associés de la société «Immobilière Montplaisir» sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28/6/2019, à 11 H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du Gérant el du commissaire aux comptes.

2) Approbation du Bilan et comptes financiers 2018

3) Affectation des résultats 2018

4) Questions diverses.

2019401530SRLB3

DIVERS

Avis au public

Annulation de procuration

Par procès-verbal N°52576 en date du 29/01/2019 rédigé par Maître Mokhtar Baccari huissier notaire à Bizerte, Madame Faucoud Nicole Henriette Gabrielle a notifié à Madame Pedeilier Martine Margarite Epouse Belkahia l'annulation de la procuration qu'elle lui a donnée par acte en date du 3/3/2007. Pour la gestion et l'exploitation de la villa lui appartenant sise à Bizerte objet du titre n°174 Bizerte.

2019T00561DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr. Mohamed Taher Ben Hssin Ben Mohamed Siidi informe le public que son Titre de propriété n°2335/04 Titre Foncier n°3096 est perdu et il désire avoir une deuxième copie Les créanciers doivent faire opposition entre les mains des annonceurs à l'adresse B.P 37 Kef 7100 dans les 30 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2019R00974DIVD2

Avis

Mustapha Ben Ahmed Ben Mohamed Elchaieb déclare la perte du titre de la propriété n°17378/03 du 5/7/2007 relative au titre foncier n°37514 Monastir.

Toute personne qui s'oppose à cette déclaration doit présenter ses preuves dans les 20 jours à compter de la date de sa publication.

2019S00502DIVD2

Avis

Mr Adel Ben Abdessalem Mallouli titulaire de la C.I.N. n°01254119 avise être propriétaire d'une parcelle de terre qui contient 14 pieds d'oliviers à la route d'Agareb km 12 Sfax limitée au Sud, à l'Est et au Nord par Mallouli et à l'ouest par Cheker.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X00532DIVD2

Avis

Monsieur Hichem Ben Kheir Eddine Sellami Annonce qu'il possède un terrain de superficie 8192 m² sis à la route Agereb km 14 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00536DIVD2

Avis

Les héritiers de Mostapha Ben Haj Mohamed Hakmouni : Samira Bent Mohamed Ben Amar et ses fils Naheid et Anis et Nessrine annoncent qu'ils possèdent un terrain de superficie 646 m² sis à la route Gremda Bouzayne Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00537DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Lamia Chamroukhi titulaire de la CIN n°0776634 délivrée le 5/5/2000 déclare la perte de propriété n°297/04 sis à chwawliya cité ilbir ilakhdir bousalem objet de titre foncier n°1/4204 Jendouba.

Une attestation de perte a été délivrée sous n°4314 du 13/3/2019 par la garde nationale de Jendouba.

2019C00045DIVD2

Avis

En vertu du jugement émis par le tribunal de 1ère instance de Nabeul numéro 31 le 6/9/2016 Jamila Bent Hamouda Jbali est nommée pour gérer les affaires et les biens de son frère Nouemen Ben Hamouda Jbali.

2019N00337DIVD2

Perte d'un titre de propriété

M Mohsen Ben Hédi Hadj Amor déclare la perte du titre de propriété n°12321/15 du 4/10/2010 relatif au titre foncier n°46768 Monastir et il a déclaré cette perte à la garde nationale de Menzel Hayet (certificat n°465 du 14/3/2019).

2019P00209DIVD2

Avis au public

Suite à la demande de mise à jour n°3064 présentée au Greffe du Tribunal Immobilier de Kairouan en date du 17 Juillet 2018 par Maître H'mida Heikel Fourati, Avocat, domicilié 1, Rue de Mauritanie - 1002 Tunis, au nom des Héritiers de Feu Chedly Fourati et au nom de Mohsen, Mohamed El Arbi et Rafika Fourati ainsi que des Héritiers de Feu Beya Alouini veuve H'mida Ben Hassen Fourati, en vue d'enregistrer à la Conservation Foncière de Kairouan une propriété sise à Kairouan, Rue Taïeb Méhiri, d'une superficie totale de 1.253 m² objet du Titre Foncier n°20796 et dont les héritiers ne détiennent que le contrat de vente concernant 410 m² de ladite propriété; le contrat de vente concernant les 843 m² ayant été égaré, toute opposition à cette mise à jour doit être déposée au Tribunal Immobilier de Kairouan ou auprès du Cabinet de Maître H'mida Heikel Fourati sis 7, Rue de Mauritanie - 1002 Tunis dans un délai de deux (2) mois à compter de la parution du présent avis.

Toute opposition parvenue après expiration de ce délai est nulle et non avenue conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2001-34 en date du 10 avril 2001.

2019401521DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2019400727FCCC2 parue au JORT n°17 du 7 Février 2019 page n°843, Lire sis au n°26 rue Abou Zakaria Al Hafsi, Montfleury au lieu de sis à rue 26 Monfleury.

2019401515RECZ9